

# JOURNEE du Mardi 25 novembre

## **DEBAT RURAL : AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX : QUELLES PERSPECTIVES ?**

- Allocution de Monsieur Michel BARNIER, ministre de l'Agriculture, de la pêche et de la forêt .....3
- Allocution de Monsieur Jacques DIOUF Directeur général de l'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture .....6
- Bilan de l'intercommunalité par Madame Jacqueline GOURAULT, vice-présidente de l'AMF, présidente de la commission intercommunalité.....8

## **ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

- Présentation du rapport financier par Monsieur Michel CHARASSE Trésorier général de l'AMF .....9
- Complément au rapport d'activité, de Monsieur André LAIGNEL, Secrétaire général de l'AMF .....11
- Présentation de candidature d'André LAIGNEL à la Présidence de l'AMF .....14
- Présentation de candidature de Jacques PELISSARD à la Présidence de l'AMF .....16

## **SEANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE**

- Allocution de Monsieur Bertrand DELANOË, Maire de Paris .....18
- Allocution de Monsieur Jacques PELISSARD, Président de l'Association des maires de France .....19
- Allocution de Monsieur François FILLON, Premier ministre .....22



**Allocution de Monsieur Michel BARNIER,  
ministre de l'Agriculture, de la pêche et de la forêt**

Merci, Monsieur le Président, à Jacques, à vous, André LAIGNEL, de m'accueillir.

Je trouve assez symbolique, Mesdames et Messieurs les Maires, en saluant chacun et chacune dans la diversité de vos responsabilités et de vos territoires, de vous dire quelques mots de l'agriculture, après que vous ayez débattu ce matin du développement rural et avant d'entendre un homme que je respecte et avec lequel je travaille beaucoup, Jacques DIOUF, Directeur général de la F.A.O., sur les grands enjeux dans lesquels nous travaillons, s'agissant de la sécurité alimentaire.

Vous avez débattu du développement rural ce matin, j'ai bien entendu en attendant d'entrer sur cette tribune. Vous travaillez sur le développement rural et pour le développement rural quotidiennement, Mesdames et Messieurs, et je n'ai pas oublié en ce qui me concerne le travail que j'ai fait avec beaucoup d'entre vous, pas seulement pendant les 17 ans où j'ai présidé un conseil général montagnard, celui de la Savoie, mais aussi pendant les 5 années où j'ai eu l'honneur d'animer la politique régionale de l'Union européenne comme commissaire européen.

Peut-être, d'abord, une remarque un peu préalable qui paraîtra banale, c'est, dans la position où je me trouve aujourd'hui comme ministre de l'Agriculture, de la pêche et de la forêt, de dire qu'en ce qui me concerne, je ne m'imagine pas, je ne conçois pas le développement rural sans agriculture.

Je dis cela parce que je peux citer un certain nombre de pays ou de responsables politiques qui, eux, conçoivent très bien le développement rural sans production agricole. De l'autre côté de la Manche, j'ai souvent entendu parler du développement rural, de son avenir à travers la seule question des nouvelles technologies, du tourisme, des jardins ou du patrimoine. Et on peut très bien imaginer là et quelque part ailleurs aussi qu'il n'y ait pas d'agriculteurs. Ce n'est pas notre conviction, ce n'est pas notre vision du développement rural.

Je vais donc, à ce stade, vous dire quelques mots sur l'agriculture dont je suis le porte-parole – avec d'autres – de ses difficultés et de son avenir. C'est peu de dire, Mesdames et Messieurs, vous le savez bien là où vous êtes, que les agricultrices, les agriculteurs sont dans une situation très difficile en ce moment, liée à l'augmentation des charges, de l'énergie, des intrants, des matières premières alimentaires, à une valorisation insuffisante – et le mot est faible – de leur production, notamment dans la grande distribution.

Et en même temps, au-delà de ces difficultés, ma conviction est qu'il y a pour la production agricole une perspective et un avenir. Donc je voudrais vous dire quelques mots de ces difficultés et de cet avenir.

Nous faisons face à ces difficultés aux côtés des agriculteurs sur le territoire. Nous y faisons face quand l'agriculture est touchée dans son pouvoir d'achat, avec des problèmes de trésorerie extrêmement sérieux. La pêche a subi, vous vous en souvenez, l'année dernière, et subit encore les mêmes difficultés liées au coût de l'énergie et je pourrais évoquer, pour faire face à une autre crise que j'affronte depuis 18 mois quotidiennement, qui est celle de la fièvre catarrhale ovine (FCO), la plus grave crise sanitaire que la France ait jamais affrontée.

Nous faisons face comment ? J'ai, avec l'accord du Premier ministre, annoncé pour les difficultés de trésorerie un plan de 250 millions, qui est actuellement mis en œuvre dans chacun des départements sous l'autorité des préfets. Les premières réunions ont eu lieu cette semaine. Il s'agit avec ces 250 millions – d'argent de l'Etat, de l'Union européenne, des banques que j'ai sollicitées et de la mutualité sociale agricole – d'apporter au cas par cas, après un examen rapide et objectif de la situation des agriculteurs les plus en

difficulté, des allègements, des exonérations fiscales, sociales ou bancaires.

Nous faisons face à la FCO, avec un virus inconnu il y a encore deux ans, le numéro 8 qui est apparu directement aux Pays-Bas pour descendre aujourd'hui dans dix pays européens et qui se déplace maintenant à l'Est, et un virus, lui, connu, le numéro 1, qui remonte d'Espagne ; et ils se sont rencontrés dans le centre de la France, au cœur du bassin allaitant.

Le numéro 8 était inconnu donc nous n'avions pas de vaccin il y a 18 mois. Je veux dire que les laboratoires ont travaillé pour trouver le vaccin et pour le produire dans un délai exceptionnel. Nous avons mis en œuvre un plan de 200 millions d'argent européen et national pour la vaccination et pour la prise en charge des vaccins, et je veux remercier les collectivités locales qui participent dans beaucoup d'endroits à cet effort.

Je me suis également battu sur cette question de la FCO pour bâtir une stratégie européenne. Dans beaucoup de domaines, Mesdames et Messieurs, cela ne vous surprendra pas, je pense que plus la réponse est européenne, plus elle est efficace ; par exemple pour faciliter les mouvements d'animaux, une fois vaccinés, notamment vers l'Espagne ou vers l'Italie. Nous sommes parvenus à un accord important avec l'Italie il y a quelques jours.

Et je pourrais, s'agissant de faire face aux côtés des producteurs, évoquer enfin le plan pour une pêche durable et responsable que nous avons mis en œuvre il y a un an et qui mobilise 310 millions d'euros en l'espace de deux années.

Mesdames et Messieurs les Maires, je ne sais pas si c'est le sentiment que vous avez, tous, dans vos communes, moi j'ai acquis dans mes différentes responsabilités la conviction que, quand on affronte des difficultés – c'est votre cas et c'est le mien – ces difficultés sont un peu moins difficiles à résoudre si on parvient à les mettre en perspective, si on relève la ligne d'horizon. Et c'est ce que j'ai voulu faire depuis 18 mois à la place que m'ont confiée le président de la République et le Premier ministre.

Et donc je me suis efforcé avec les dirigeants agricoles et syndicaux, avec les élus, de trouver les lignes d'horizon dans lesquelles inscrire et nos projets et nos difficultés. Il y a quatre défis que je veux sommairement évoquer devant vous et qui encadrent le travail que nous conduisons.

Le premier défi, il est celui de la gouvernance et de la régulation. S'il y a une leçon parmi d'autres sans doute à tirer de la crise financière qui bouscule le monde en ce moment, c'est que nous avons besoin de gouvernance et de régulation. Et en attendant de créer cette régulation là où elle doit être créée pour mettre dans le système financier mondial davantage de morale, d'éthique et de transparence, au moins gardons la gouvernance et la régulation là où elles existent. C'est le cas de l'agriculture avec, notamment, cette politique agricole commune. C'est le premier défi.

Le deuxième défi est celui qu'évoquera Jacques DIOUF avec plus de compétence encore que je ne peux en avoir, même s'il sait mon intérêt pour ces sujets, c'est celui de la sécurité alimentaire. Quand je parle de la sécurité, d'ailleurs, je parle de quantité en pensant à 900 millions d'êtres humains qui sont en danger de mort parce qu'ils ont faim, et de qualité, de sûreté de la production et des aliments.

Un troisième défi, défi qu'évoquait Jacques PELISSARD, est celui de l'écologie, du réchauffement climatique, qui touche de plein fouet d'abord les agriculteurs et les pêcheurs puisque ce sont les seuls dans notre société à ne travailler quotidiennement qu'avec l'eau, l'air et la nature, et le défi sanitaire que j'évoquais à l'instant.

Et puis, enfin, il y a le défi qui est le vôtre, qui est le mien, qui est le défi de l'équilibre et de la vie dans tous les territoires, aussi bien

d'ailleurs quand je regarde l'Europe, les régions septentrionales de Finlande et de Suède que celles des Pyrénées, du Massif central ou des Alpes.

C'est en pensant, Mesdames et Messieurs les Maires, à ces quatre défis que je travaille depuis 18 mois pour donner du sens à l'action quotidienne du gouvernement et de ce ministère.

Ce ministère, j'ai eu, dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, vous en avez parlé, l'occasion de le rénover. Je pense que ce ministère est important. Il n'est pas le ministère du passé ; il n'est pas un ministère dépassé. Il est au cœur des enjeux de la société.

J'ai dit un jour ma conviction que la question agricole, si elle était d'abord la question des agriculteurs, n'était pas seulement la leur, qu'elle était une question de société. Et donc j'ai voulu transformer ce ministère dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques, comme on le dit sur le moment, pour en faire ou en refaire le ministère de l'alimentation, du développement rural, de l'agriculture, de la forêt et de la pêche. Et ce travail est pratiquement terminé.

J'ai eu un souci que vous devez bien mesurer, me souvenant de mes responsabilités de président de conseil général, c'est de préserver et la compétence et la proximité de nos services départementaux. Et même si nous avons, avec M. BORLOO, décidé de mutualiser les directions de l'agriculture et de l'équipement, je pense que c'est une bonne réforme que d'avoir les ingénieurs de l'agriculture, du développement rural et de l'équipement ensemble, notamment pour faire face aux défis de l'urbanisme qui touche de plein fouet la production agricole. Je me suis attaché pour les services vétérinaires et pour les services de l'agriculture à préserver cette proximité, cette compétence au plus près des gens qui en ont besoin.

J'ai également travaillé sur le budget dans le contexte difficile où nous sommes. Ce budget augmente de 2,7 %, et à l'intérieur de ce budget, ma priorité était de préserver les investissements et l'installation des jeunes agriculteurs. Il y a 16 000 installations par an dans notre pays. Elles augmentent à nouveau. 30 à 35 % de ces jeunes qui s'installent, d'ailleurs, ne sont pas issus du milieu rural. Voilà pourquoi il faut aussi être très attentif – je l'ai été avec les jeunes agriculteurs – à la professionnalisation du parcours des jeunes qui s'installent.

Troisième engagement, en tenant compte de ces quatre défis, cela a été, de manière un peu improbable, le rendez-vous du Grenelle de l'environnement.

J'ai dit au moment où débutait ce rendez-vous qu'avait voulu le chef de l'Etat – pour non pas une décroissance, mais une croissance verte, une éco-croissance, et nous sommes au début de cette révolution – j'ai dit aux agriculteurs dont je devenais le ministre : « Ou bien le Grenelle se termine en réussissant sans nous, voire contre nous, ou il se termine avec nous ».

Nous avons donc choisi d'être proactifs dans ce Grenelle. Ce n'est pas évident, compte tenu du passé et des polémiques. Nous avons été très actifs et en proposition dans ce Grenelle. Et voilà comment il s'est engagé avec, à son bord, le secteur agricole qui a fait preuve de beaucoup de responsabilité et de volontarisme.

Nous avons mis en place dans le cadre de ce Grenelle un plan excessivement difficile et ambitieux que je crois nécessaire, qui est celui de réduire en dix ans l'usage des produits phytosanitaires et des pesticides dans toute l'agriculture française ; c'est le plan « Eco-phyto 2018 », qui exige beaucoup d'efforts de recherche pour trouver des solutions alternatives.

Nous avons mis en place un plan de valorisation énergétique pour que les agriculteurs soient moins dépendants des énergies fossiles ; et que ce que j'ai vu l'autre jour dans l'Aveyron – une centaine de jeunes éleveurs qui, dans une coopérative, ont réalisé la couverture de 33 000 mètres carrés de toits de leurs granges en photovoltaïque – soit, dans les quelques années qui viennent, la règle générale.

La certification, le développement du bio, voilà quelques-uns des chantiers que nous avons nous-mêmes ouverts dans le cadre du Grenelle de l'environnement.

Et puis, quatrième point et j'en termine par là, butil principal, Mesdames et Messieurs les Maires, dont nous disposons quand on parle de la politique agricole, c'est le cadre européen.

Je suis probablement le seul ministre du gouvernement dont la politique est totalement mutualisée au niveau européen et depuis 40 ans.

C'est à la fois une chance et une exigence. Une chance parce que nous avons un budget et des politiques fixés sur sept ans, ce qui n'est pas le cas des politiques strictement nationales, on le voit bien. Et une exigence parce que dans ce domaine – les normes, les orientations politiques, les décisions budgétaires – nous ne décidons plus tous seuls. Ce ne sont pas les autres qui décident pour nous. Nous décidons avec les autres, et à la majorité qualifiée.

27 ministres, je le dis quelquefois pour expliquer comment cela se passe, c'est comme cela que cela s'est passé encore dans la nuit de mercredi à jeudi sur le bilan de santé de la PAC, 27 ministres qui travaillent sur les propositions de la Commission, en ayant écouté le Parlement européen. A 27, nous avons 347 voix. J'en ai 27 seulement, comme le ministre allemand. Et il nous faut, sur chaque décision, réunir 255 voix. C'est cela, la majorité qualifiée qui, parfois, se réunit sans nous ou malgré nous, comme nous l'avons constaté sur la question de la suppression des quotas laitiers en 2014, qui a été décidée en 2003.

Donc j'ai abordé cette politique agricole avec ce souci d'écouter les autres, de les convaincre, notamment dans les quelques mois qui viennent de s'écouler, où j'ai eu l'honneur de présider le Conseil des ministres.

Et donc nous sommes parvenus jeudi matin à cette conclusion de l'adaptation de la politique agricole commune dans un contexte, celui que je viens de vous dire, où nous ne décidons pas tous seuls. Dans un contexte où nous travaillons sur un budget stable jusqu'en 2013. Pour que vous ayez les chiffres en tête, je rappelle que le budget de la PAC pour la France, chaque année, c'est 10 milliards d'euros, 9 milliards dans le premier pilier, ce sont les aides directes, et 1 milliard dans le deuxième pilier, c'est le développement rural et agro-environnemental.

Dix milliards par an pour l'économie rurale française dans le cadre du budget européen, c'est, Mesdames et Messieurs, dix fois plus que ce qu'il y a dans le budget de la nation.

Dans le budget du ministère de l'Agriculture, j'ai pour le même sujet 1,5 milliard qui correspond, d'ailleurs, au cofinancement du deuxième pilier.

Et puis nous travaillons dans un contexte européen, je vous l'ai dit deux fois, je le répète une troisième fois, où nous ne sommes pas tous seuls, et où beaucoup de nos partenaires, qu'il faut écouter, sont beaucoup plus libéraux voire ultralibéraux que nous ne le sommes, fondés sur une certaine expérience, et où beaucoup de nos partenaires, y compris au sein de la Commission, considèrent, ce que je ne crois pas, s'agissant de l'alimentation et de l'agriculture, que l'avenir se trouve seulement dans le marché.

Et moi, j'ai dit ma conviction et je vous la répète ici, devant le Congrès des maires de France, que je ne crois pas que l'on puisse laisser l'alimentation des gens à la seule loi du marché, c'est-à-dire au moins-disant sanitaire et écologique.

Et donc nous nous battons pour préserver les outils d'intervention et de régulation, instruits, d'ailleurs, par l'expérience et les leçons de la crise actuelle, mais un certain nombre de nos partenaires ont des idées différentes.

Dans ce contexte, et avec ces partenaires avec lesquels nous travaillons, nous sommes parvenus à préserver les outils d'intervention dont l'agriculture et l'alimentation ont besoin sur les marchés, à créer un nouvel outil que j'ai proposé, auquel je crois beaucoup, pour prendre une partie des crédits du premier pilier de la

PAC et créer des couvertures sur les risques sanitaires et écologiques.

Les agriculteurs sont, dans notre société, les plus vulnérables et les moins bien protégés contre tous les risques sanitaires et écologiques. Nous allons pouvoir créer un système généralisé, pour les fruits et légumes ou d'autres secteurs fragiles, de couverture de risque.

Je parlais des quotas laitiers dont la suppression était décidée, en 2014, et pour l'instant, il n'y a pas de majorité qualifiée pour renverser cette décision, nous sommes nous-mêmes dans la minorité. Pour autant, je me suis attaché à contrôler ou à maîtriser l'augmentation des quotas – 1 % par an avec des clauses de rendez-vous – et à accompagner la production laitière. Nous aurons les moyens à l'intérieur du budget de la PAC de soutenir plus facilement la production laitière dans les zones fragiles et difficiles.

Et puis, enfin, je voulais également, Mesdames et Messieurs, j'assumerai que la PAC soit plus équilibrée. Il y a le sentiment que les aides actuellement distribuées en France dans le cadre de ce premier pilier pourraient être plus justes ou plus équitables. Il y a incontestablement des gens qui souffrent plus que d'autres voire même qui sont en danger de disparition. Je pense en particulier à l'élevage ovin, et moi, je ne laisserai pas disparaître ces filières.

Voilà pourquoi je vais, avec la boîte à outils dont nous disposons depuis jeudi matin, proposer et puis nous déciderons et chacun assumera ses responsabilités, de réorienter un certain nombre d'aides dans des proportions raisonnables mais significatives pour soutenir les secteurs et les filières qui en ont besoin. C'est le cas des productions animales à herbe. C'est le cas en priorité de l'élevage ovin.

Je veux soutenir également un plan protéagineux ; je veux soutenir, je vous l'ai dit, la production laitière et je veux soutenir également davantage le secteur de l'agriculture biologique.

Voilà, Mesdames et Messieurs, j'ai été sans doute un peu long tout en respectant les contraintes que m'avait fixées votre Président.

Nous avons cette boîte à outils. Je suis maintenant disponible, et directement et par Internet, pour répondre à vos questions et interpellations.

Nous avons les outils à condition de savoir bien les utiliser pour que la PAC soit plus équitable, plus préventive, plus durable.

Nous avons les outils pour préserver la PAC parce que ce n'est pas par hasard, dans la crise actuelle, que l'une des bases solides de notre pays et de l'Europe se trouve là, dans le secteur productif, dans l'économie réelle, bien loin de l'économie financiarisée et artificielle qui a provoqué tant de désordres.

Et puis nous avons aussi les outils et la volonté, Mesdames et Messieurs les Maires, de préserver la PAC parce qu'elle est, cela ne vous surprendra pas que je vous le dise, symbolique d'une certaine idée de l'Europe.

Et cette idée pour nous, pour moi, pour le président de la République et le Premier ministre, elle n'est pas celle d'une Europe limitée à la seule dimension d'un supermarché ou d'une zone de libre-échange. C'est une Europe qui est aussi une communauté solidaire, qui doit être un protagoniste mondial, un acteur.

C'est une Europe qui doit être plus solidaire et souveraine, y compris et d'abord dans le domaine de l'alimentation, en même temps qu'elle doit être ouverte sur le reste du monde. Et je pense pouvoir dire en conscience, en assumant mes responsabilités, que nous nous en sommes donné les moyens.

Je vous remercie de votre attention.

**Allocution de Monsieur Jacques DIOUF  
Directeur général de l'Organisation des nations unies  
pour l'alimentation et l'agriculture**

**Monsieur le Président des maires de France,  
Monsieur le Ministre et cher ami, Michel BARNIER,  
Mesdames et Messieurs les Maires,  
Mesdames et Messieurs,**

C'est un grand honneur pour moi de m'adresser aujourd'hui à Paris à ce Congrès des maires et présidents des communautés de France. Je voudrais vous remercier de m'avoir invité à partager avec vous certaines réflexions sur le défi de la crise alimentaire mondiale et les actions nécessaires pour y faire face.

L'un des principaux défis de l'humanité, c'est de vaincre la faim. Outre les aspects moraux et humanitaires, la lutte contre la faim a également un fondement juridique. Le droit fondamental à une nourriture suffisante est reconnu dans plusieurs instruments du droit international, notamment l'article 11 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

L'action de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, quant à elle, se fonde sur le préambule de sa constitution qui lui donne mandat de contribuer à l'expansion de l'économie mondiale et libérer l'humanité de la faim.

Le Sommet mondial de l'alimentation, cinq ans après, tenu à Rome en juin 2002, a montré que l'objectif fixé lors du premier sommet de 1996 de réduire de moitié à l'horizon 2015 le nombre de personnes souffrant de la faim et de la malnutrition dans le monde risque fort de ne pas être atteint.

Le sommet a attiré l'attention de la communauté internationale sur le fait que les ressources qui devraient financer les programmes agricoles dans les pays en développement, au lieu d'augmenter étaient en train de baisser.

Aujourd'hui, le monde compte 923 millions de personnes sous-alimentées. Rien qu'en 2007, du fait de la crise alimentaire mondiale, le nombre de personnes qui souffrent de la faim a augmenté de 75 millions au lieu de diminuer de 43 millions afin d'atteindre l'engagement du Sommet mondial de l'alimentation de 1996.

Ces trois dernières années ont été marquées par une augmentation rapide des cours des produits alimentaires. L'indice F.A.O. des prix des denrées alimentaires a d'abord augmenté de 9 % entre 2005 et 2006 puis de 24 % l'année suivante et, enfin, de 40 % pendant les premiers mois de 2008.

En juillet, les bonnes perspectives mondiales de production ont entraîné un tassement des prix des principales céréales. Les prix des aliments ont, certes, amorcé une tendance à la baisse de 14 %, mais on constate que l'indice des prix des aliments, en septembre 2008, restait en hausse de 51 % par rapport à sa valeur en septembre 2006.

Les prix des intrants ont doublé, voire triplé, et sont devenus inaccessibles à beaucoup de producteurs agricoles.

La baisse des prix des produits alimentaires ne doit donc pas être interprétée comme la fin de la crise. Elle est davantage le résultat d'une baisse de la demande, liée au ralentissement économique global plus qu'à une augmentation suffisante de l'offre.

Les stocks des céréales doivent être reconstitués. Avec seulement 433 millions de tonnes à l'ouverture, le ratio stock/utilisation de céréales est à son deuxième niveau le plus bas depuis trente ans.

En plus, le fléchissement des prix pourrait entraîner une baisse de la production alimentaire en 2009-2010, ce qui aboutirait à une haute crise alimentaire.

En réponse à des prix plus incitatifs, les pays développés, qui ont une forte élasticité de leur offre par rapport à la demande, ont ainsi augmenté de 11 % leur production de céréales.

Les pays en développement, par contre, n'ont enregistré qu'une croissance de 0,9 %. En fait, si on exclut la Chine, l'Inde et le Brésil, on constate que la production de ces pays a, en réalité, baissé de 1,6 %.

Les importations de produits alimentaires ont atteint 827 milliards de dollars des Etats-Unis en 2007 et pourraient s'élever à 1020 milliards en 2008.

Cela représente une augmentation des coûts des importations de 23 % au niveau mondial et de 35 % pour les pays en développement.

Les conséquences de la crise alimentaire sont dramatiques, notamment pour les ménages pauvres et même pour les petits producteurs agricoles qui n'arrivent pas à assurer leur alimentation avec leur propre production.

A la fin de 2007 et au début de 2008, des émeutes de la faim ont provoqué des troubles sociopolitiques et des morts dans vingt pays sur tous les continents. En octobre 2008, on recensait 36 pays en situation de crise alimentaire grave nécessitant une aide d'urgence. Parmi ces pays, 21 se trouvent en Afrique, 12 en Asie et 3 en Amérique latine.

Les problèmes de la sécurité, de l'immigration, de la drogue, du mouvement des capitaux et des crises financières sont, certes, importants, mais la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement, qui passe par l'élimination de la faim, doit être aussi une priorité.

La lutte contre la pauvreté ne peut se limiter à l'éducation et à la santé qui sont nécessaires.

Il faut assurer aux personnes à éduquer et à soigner l'alimentation de base qui assure la nutrition donc leur intégrité biologique. Et sans les efforts accrus au profit du développement agricole, il est impossible de fournir aux 70 % des pauvres vivant en milieu rural un emploi et un revenu indispensables pour faire fonctionner de manière durable les écoles et les centres de santé.

Hélas, l'aide publique à l'agriculture est passée de 8 milliards de dollars en 1984 à 3,4 milliards de dollars en 2004 soit une baisse en termes réels de 58 %.

La part de l'agriculture dans l'aide publique au développement a chuté passant de 17 % en 1980 à 3 % en 2006.

Les institutions financières internationales et régionales ont enregistré une baisse drastique des ressources destinées à l'agriculture. Dans un cas éditant, le portefeuille de prêts à l'agriculture d'une institution est passé de 33 % en 1979 à 1 % en 2007.

Pourtant, les progrès de l'agriculture permettent de réduire l'insécurité alimentaire et la pauvreté mais contribuent aussi à la croissance économique et à la stabilité sociale. Au demeurant, ce sont les pays qui investissent le plus dans l'agriculture qui sont les moins pauvres et qui ont le moins de personnes souffrant de sous-alimentation.

Pour relever le défi de l'insécurité alimentaire mondiale de façon durable, il faut non seulement éliminer la faim dans le monde mais aussi doubler la production alimentaire.

Il faut, en effet, nourrir une population actuelle de 6,5 milliards et qui atteindra 9 milliards en 2050.

Nous avons organisé, du 3 au 5 juin dernier, la Conférence de haut niveau pour faire face à la crise alimentaire mondiale.

Ainsi, les délégués de 181 pays dont 43 chefs d'Etat et de gouvernement, notamment le président Nicolas SARKOZY et plus de 10 ministres, ont réaffirmé la nécessité de produire plus, en particulier dans les pays à faibles revenus et à déficit vivrier.

La déclaration de la conférence, approuvée par acclamations, a clairement indiqué que l'investissement dans la production agricole était à la base de toute solution durable à la crise alimentaire et que des ressources appropriées étaient nécessaires à cet effet.

Dans le cadre des engagements pris lors de la conférence, nous avons au sommet du G8, en juillet, vu qu'il fallait continuer dans le sens de l'investissement et, notamment, créer les infrastructures et accroître la production et la productivité agricole dans les pays en développement.

Trouver 30 milliards de dollars par an à cet effet devrait être possible dans un monde où 365 milliards de dollars des Etats-Unis ont été consacrés en 2007 au soutien à l'agriculture dans les pays de l'OCDE et où l'on dépense 1 340 milliards de dollars par an pour les armements dans les pays développés et en développement et où on a pu trouver en quelques semaines 3 000 milliards de dollars pour faire face à la crise financière mondiale.

La F.A.O. continue à mener différentes actions dans le cadre de son initiative contre la flambée des prix des aliments, lancée le 17 décembre 2007.

L'Organisation a ainsi reçu de 79 pays des demandes de participation à ce programme. Les distributions de semences et d'engrais ont déjà commencé et sont programmées dans d'autres pays, au nombre de 76 aujourd'hui.

Ce type d'activité n'est, au demeurant, pas nouveau pour l'Organisation car au cours des dix dernières années, elle a mis en œuvre 1 022 projets de distribution d'intrants pour un montant global de 931 millions de dollars. Mais je dois dire aussi que face aux attentes de ces pays, les moyens financiers pour intervenir sont loin d'être à la hauteur des besoins.

Il faut tout d'abord mobiliser les volontés politiques nationales et améliorer la gouvernance et la régulation, notamment celles des institutions intervenant en milieu rural. Cela devrait conduire à l'orientation des investissements vers les domaines prioritaires. Je pense en particulier à la maîtrise de l'eau qui joue un rôle capital pour le développement.

En Afrique subsaharienne, seulement 4% des terres arables sont irriguées alors qu'elles n'utilisent que 3% des ressources en eau renouvelables. Ces chiffres sont respectivement de 38 % pour les terres arables et 20 % pour les ressources en Asie.

Mais il y a aussi, bien sûr, les infrastructures, en particulier celles facilitant l'accès au marché : routes rurales, moyens de stockage, de conditionnement, de transport et de contrôle de la qualité. Il faudrait également renforcer les institutions locales ainsi que les capacités scientifiques et humaines des pays en développement.

Tout cela représente des investissements considérables qui dépassent les capacités des économies nationales des pays les moins développés.

Il faudrait aussi créer un environnement agricole international favorable au développement de l'agriculture. Il s'agit de concevoir un

nouveau système d'échange agricole, offrant aux agriculteurs des pays développés comme à ceux des pays en développement la possibilité de gagner dignement leur vie.

Ils doivent, en effet, avoir des revenus comparables à ceux des travailleurs des secteurs secondaire et tertiaire de leurs pays respectifs pour rester dans les activités rurales.

Il faudrait mettre en place des règles et des mécanismes assurant un commerce international non seulement libre mais équitable.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Pour atteindre ces objectifs et pour que les résultats soient réellement significatifs, il faut pouvoir compter sur le soutien effectif des acteurs influents des pays développés : vous, les maires et présidents de communautés, les responsables des autorités locales. Les collectivités territoriales (régions, départements, communes), qui se sont directement impliquées dans des projets de coopération, sont des partenaires privilégiés pour cette initiative.

Consciente du rôle que les collectivités locales peuvent jouer et jouent dans le développement des pays du Tiers monde, la F.A.O. a été la première agence des Nations Unies à les associer à ses activités : le programme de coopération décentralisée de la F.A.O. a démarré en 2003 avec un projet soutenu par la municipalité de Rome sur le développement de l'agriculture urbaine et périurbaine dans la ville de Kigali. Le programme a conclu dans une période relativement courte des accords avec 25 collectivités locales incluant des municipalités en France, en Espagne, en Italie et en Belgique. Les projets sont identifiés et exécutés dans le cadre de partenariats tripartites, comprenant des autorités locales.

Force est de constater que dans la coopération décentralisée, peu d'actions en ce moment portent sur l'agriculture.

C'est pourtant en travaillant sur ce secteur que l'on peut agir de manière efficace contre la faim et la pauvreté et éviter la paupérisation des zones urbaines et périurbaines avec les marginaux des migrations rurales.

C'est là que les actions des collectivités devraient désormais être renforcées et multipliées. Il y a une convergence d'intérêts pouvant constituer le centre d'un partenariat triangulaire entre la F.A.O., les collectivités locales des pays développés et celles des pays en développement pour un développement durable et un monde libéré de la faim.

Je sais pouvoir compter sur vous, les maires et responsables des collectivités, pour une mobilisation en faveur d'un combat qui, sûrement, mérite d'être mené : celui de permettre à tous les peuples de la Terre de bénéficier du droit à l'alimentation qui est le plus fondamental de tous les droits humains.

Je vous remercie de votre aimable attention.

**Bilan de l'intercommunalité**  
**par Madame Jacqueline GOURAULT, vice-présidente de l'AMF,**  
**présidente de la commission intercommunale**

**Mes chers collègues,**

Chaque année, il m'appartient en tant que Présidente de la commission Intercommunalité de retracer devant vous le bilan de l'activité de l'AMF en direction des structures intercommunales.

Ce bilan, que vous trouverez dans le rapport d'activité de l'AMF, est singulier.

1 - Tout d'abord, parce qu'il s'agit de celui d'une année charnière liée au renouvellement des conseils municipaux et des instances intercommunales.

C'est à nos 1.450 présidents de communautés adhérents que s'adressent quotidiennement et très régulièrement les différents services de l'AMF, et plus particulièrement sa « mission intercommunalité », pour leur apporter des informations précises ainsi que des conseils juridiques, financiers et fiscaux adaptés. Les services se sont particulièrement investis dans la préparation des élections en diffusant des notes d'information et en mettant à disposition de tous les présidents de communautés, dès avril, un guide complet et pratique sur l'ensemble des règles d'administration des communautés de communes, d'agglomération et urbaines.

Dans le cadre des Universités de Maires et des Présidents de communautés de France, l'AMF s'est déplacée dans plus de trente départements pour expliquer le fonctionnement de la coopération intercommunale.

Parallèlement, notre association s'est montrée vigilante sur les difficultés liées à la mise en œuvre du plafonnement de la taxe professionnelle à 3,5 % de la valeur ajoutée, pour les communautés et leurs communes membres. A ce titre, elle a fait adopter un amendement à la loi de finances pour 2008 qui permet, en cas de reprise d'une compétence par les communes, la régularisation des taux de référence communaux et communautaires.

Elle a aussi saisi le ministre du Budget et de la comptabilité publique des difficultés particulières rencontrées par certaines communautés à fiscalité additionnelle, n'ayant pu régulariser dans les délais impartis, les effets des transferts de compétences dans le cadre de la réforme du plafonnement de la taxe professionnelle.

Dans un double contexte de contrôle des dépenses publiques et de durcissement des relations financières entre l'Etat et les collectivités territoriales, nous avons rappelé notre opposition à la mise en place d'une DGF territorialisée. Nous restons attachés à ce que les communes conservent un lien direct avec l'Etat, notamment en ce qui concerne le versement de la dotation globale de fonctionnement.

2 - Ces élections ont été marquées par un fort taux de renouvellement des membres des conseils communautaires, et, c'est à eux, que j'aimerais m'adresser.

L'Association des maires de France a toujours considéré que l'intercommunalité était le « prolongement naturel », mais aussi « créatif et innovant », des communes qui la composent.

Parce que les relations confiantes entre les EPCI et les communes membres constituent l'essence même de l'intercommunalité, l'AMF, qui rassemble à la fois les maires et les présidents de structures intercommunales, est au centre même de ce dialogue.

Réunissant aujourd'hui plus de 55 % des communautés de France, l'AMF est également très attentive à ce que l'évolution de l'intercommunalité se déroule dans le respect du rôle fondamental que jouent les maires auprès de leurs concitoyens.

L'évolution de la carte des communautés, la sécurité juridique des systèmes de mutualisation des personnels et des matériels, l'avenir

de la fiscalité intercommunale et notamment celui de la TPU, sont des préoccupations importantes pour nos communes et nos communautés.

C'est pourquoi, l'AMF, soucieuse de la libre organisation des intercommunalités, poursuit à Bruxelles la défense des dispositifs de mutualisation des services qui ne relèvent en aucun cas des règles du marché intérieur.

Nous demandons également, depuis plusieurs années, une remise à plat globale de la fiscalité locale, y compris intercommunale, qui garantisse des ressources au moins équivalentes, restaure l'autonomie fiscale et assure une meilleure péréquation.

3 - L'année qui approche s'annonce difficile, mais les débats sur l'avenir de nos administrations locales seront particulièrement passionnants.

La France de métropole et d'Outre-mer compte aujourd'hui 2.583 communautés qui regroupent 92% de nos communes et 87 % de la population totale française, soit la quasi-totalité du territoire.

Demain, des projets de fusion de communautés, d'extension ou de transformation (deux communautés urbaines se créeront au 1<sup>er</sup> janvier 2009) renforceront la pertinence de l'intercommunalité.

Comme vous le savez, le Président de la République a engagé une réflexion sur l'architecture et les compétences des collectivités territoriales. Aussi devons-nous rappeler avec force et détermination qu'il est plus que jamais nécessaire de consolider et de renforcer le bloc local qui constituent nos communes et leurs groupements.

L'AMF pèsera dans les discussions à venir sur l'évolution du rôle et de la place des communes et des communautés, au sein de l'architecture globale des collectivités territoriales.

Trois principes dirigent notre engagement :

1) L'AMF est attachée à ce que la commune conserve une clause générale de compétences, c'est-à-dire puisse intervenir dans tous les domaines nécessitant une action de proximité. L'intercommunalité relève du statut d'établissement public, doté de compétences spécialisées.

2) Il est nécessaire de laisser à chaque territoire suffisamment de souplesse pour que le bloc local, constitué des communes et des communautés, s'organise librement avec un partage adapté de leurs compétences respectives.

L'AMF n'est pas opposée à de nouveaux transferts de compétences dès lors qu'ils ne sont pas obligatoires, notamment dans le domaine de l'urbanisme. Elle est davantage réservée, voire réticente, à des transferts qui concerneraient les pouvoirs détenus par les maires en leur qualité propre.

3) Concernant l'élection des délégués communautaires au suffrage universel direct, nous estimons qu'elle ne peut être envisagée que :

- si la circonscription électorale est communale,
- si les élus communautaires sont choisis au sein de chaque conseil municipal,
- et seulement à travers l'organisation d'un seul scrutin pour les élections communales et communautaires.

L'année qui approche – on le sait – sera une année particulièrement difficile sur le plan économique et social pour nos concitoyens et pour nos entreprises. Par voie de conséquence, elle ne sera pas sans incidences sur les collectivités territoriales, en particulier sur les intercommunalités, qui seront appelées à intervenir davantage alors que leurs ressources, notamment celles liées à la TPU, risquent d'en être affectées (ou réduites).

**Présentation du rapport financier  
par Monsieur Michel CHARASSE  
Trésorier général de l'AMF**

**Mesdames, Messieurs,  
Chers Collègues,**

Comme depuis plusieurs années maintenant, nos collègues ont reçu très avant le congrès l'ensemble des comptes de l'association, à travers les rapports qui vous ont été adressés pour préparer ce congrès. Je m'en tiendrai donc à quelques considérations générales, en essayant d'être le plus bref possible, ce dont, je suis sûr, on me saura gré.

A la clôture de l'exercice au 31 décembre 2007, notre association a dégagé un excédent de 1.331.506 euros, contre 2.321.493 euros en 2006, soit 989.987 euros de moins.

Cette différence de résultat est due aux dépenses engagées en 2007 pour financer les différentes opérations célébrant le centenaire de l'AMF, dépenses qui s'élèvent à 1.172.000 euros.

Comme je vous l'avais annoncé lors de notre Assemblée générale de l'année dernière, ces dépenses avaient été budgétées normalement. J'avais prévu 1.200.000 euros, et donc l'enveloppe a été parfaitement tenue, puisque nous sommes finalement très en dessous.

Le centenaire, j'ajouterai, n'a pas dégradé le solde des comptes qui reste largement positif à 1,3 million d'euros.

Nos produits d'exploitation sont en très légère baisse, moins de 1%, liée à la diminution des reprises sur provisions des années précédentes. Nous savons désormais que les relances réalisées pour récupérer les cotisations impayées permettent un bon recouvrement, et nous limitons donc nos provisions, et les reprises qui en découlent fort logiquement.

Si l'on exclut les dépenses du centenaire, nos charges d'exploitation, c'est à dire le fonctionnement courant, sont d'une remarquable stabilité, en hausse d'à peine 1%, un taux donc inférieur à l'inflation.

En conclusion, les finances de notre Association sont tout à fait saines et solides et lui permettent de concrétiser sereinement ses projets.

J'appelle l'attention du congrès sur le fait qu'au 31 octobre les avoirs de l'association libres d'emploi représentaient 18.216.946 euros, et que nos placements sont à l'abri puisque la crise n'a eu aucune incidence eux, à l'exception d'un vieux paquet d'actions très ancien, sur lequel nous avons perdu 12.000 euros, et que le Bureau a décidé de liquider dès que j'ai eu les chiffres en main, c'est-à-dire il y a à peu près un mois. Par conséquent, tout est à l'abri.

Comme nous vous l'avons déjà annoncé l'année dernière, grâce à cet avoir, nous pourrions sans problème réaliser l'opération immobilière que votre Bureau a décidée pour aménager notre Siège, le moderniser, le mettre aux normes, l'étendre, donner des locaux plus convenables à notre personnel, et surtout, installer des salles de réunion qui nous permettraient d'éviter, pour le Comité directeur en particulier, d'avoir à louer des salles extérieures, ce qui est très cher et peu pratique.

Nous avons choisi la solution de la reconstruction après avoir cherché toutes les opportunités immobilières dans Paris, je le dis, et le Bureau exécutif peut le confirmer. C'est ce qui nous a conduits, finalement, à faire au mieux avec les locaux dont nous sommes actuellement propriétaires.

Sur les 18 millions d'avoirs, on devrait consacrer à l'ensemble de l'opération, modernisation comprise, une dizaine de millions

d'euros, ce qui veut dire, mes chers collègues, que nous pourrions réinstaller l'Association et vous accueillir quand vous venez à des réunions à Paris dans de bien meilleures conditions, sans réclamer 1 centime de plus aux cotisations.

Le permis de construire a été déposé cet été et les travaux doivent commencer dans les semaines qui viennent.

Il n'y aura donc pour cette opération aucun recours à l'emprunt : je signale au congrès que nous n'avons actuellement aucun emprunt à rembourser, et notre Association pourra donc sereinement poursuivre ses actions pour répondre aux attentes de l'ensemble de nos adhérents, sans augmentation exceptionnelle des cotisations.

Voilà, Monsieur le président, ce à quoi je me tiens pour l'instant, avant que nous n'entendions le commissaire aux comptes.

*Le président Pélissard :*

- *donne la parole au commissaire aux comptes (Pierre-Henri Scacchi),*
- *donne la parole à la salle pour d'éventuelles questions,*
- *fait voter à main levée sur les comptes annuels.*

**ADOPTION DES COMPTES A L'UNANIMITE**

- *redonne la parole à Monsieur Michel Charasse sur les taux de cotisations pour 2009 :*

Michel Charasse :

Mes chers collègues, pour avoir de bonnes finances, il faut un minimum de ressources, et pour garantir la nécessaire stabilité de nos produits, étant entendu que vos cotisations représentent des trois quarts de nos produits, j'ai proposé à votre Bureau, qui l'a acceptée, une augmentation du taux de cotisation pour 2009 de 2% - arrondis comme d'habitude - c'est-à-dire en-dessous de l'inflation prévisionnelle pour 2008, et égale à l'inflation prévisionnelle qui a été inscrite dans le projet de loi de finances pour 2009.

Pour une parfaite compréhension et information, vous pouvez lire sur le grand écran le montant exact des cotisations et le taux précis d'augmentation qui sont soumis à votre approbation. EPCI de moins de 2.500 habitants.

Voilà, Monsieur le président, ces ressources permettront à notre Association de pouvoir assumer ses ambitions et financer ses actions, et au prochain trésorier général de présenter un projet de budget 2009 équilibré sans problème.

*Le président Pélissard donne la parole à la salle pour d'éventuelles questions :*

Question de la salle :

Monsieur le président, on vient d'entendre parler d'une gestion très saine avec des produits qui n'augmentaient que de 1%, un autofinancement sur une opération de 10 millions d'euros, avec un résultat global de 18 millions ; donc il reste un « matelas » global de 8 millions. Est-ce que les cotisations n'auraient pas pu, sinon ne pas augmenter du tout, du moins être limitées dans leur augmentation au 1% de l'augmentation des charges ?

Réponse du président Pélissard :

Merci pour cette question, qui, pour tout vous dire, a été débattue en Bureau ; nous avons eu cette réflexion, cette idée aussi, et je vais passer la parole à Michel Charasse pour qu'il explique, en tant que trésorier général, ce qui nous a conduit à maintenir un taux de 2% d'augmentation des cotisations malgré, vous avez raison, le matelas de 8 millions d'euros qui a été constaté par le vote unanime de notre congrès.

Michel Charasse :

Notre collègue n'a pas tort ; seulement, le problème est simple : nous avons à financer une grosse opération immobilière, qui va nous « pomper » à peu près 10 millions d'euros sur des réserves de 18 millions.

Deuxièmement, un nouveau mandat va démarrer avec un nouveau Bureau, qui aura certainement des nouveaux projets ; et j'ajoute que dans la période où nous entrons actuellement et la situation financière des communes et des groupements, il n'est pas impossible que notre association ait à prendre un certain nombre d'initiatives coûteuses. C'est pourquoi nous avons préféré maintenir nos ressources.

Avec les propositions qui vous sont faites, il n'y a pas d'accroissement réel, compte tenu de l'inflation ; nous maintenons nos ressources.

On peut, évidemment, Monsieur le président, tirer sur les réserves, c'est un débat que nous avons eu au Bureau. Mais tirer sur les réserves, c'est une possibilité qui reste très limitée. Vous savez, mes chers collègues, qu'il faut bien voir une chose : cette Association est la plus importante et la plus ancienne association d'élus de France. Elle a une caractéristique fondamentale : tout ce que nous faisons pour vous et avec vous se fait sans aucune subvention extérieure.

Cela s'appelle l'indépendance. Et l'indépendance, c'est votre liberté. Reculer sur l'indépendance, prendre le moindre risque, c'est reculer sur notre liberté. La liberté de l'Association, bien sûr.

Toutes les composantes politiques y sont représentées. Je peux vous dire, pour siéger dans ce Bureau depuis très longtemps maintenant, qu'en réalité, quand l'intérêt général de l'Association et surtout des communes et des groupements est en cause, nos considérations politiques personnelles pèsent très peu : c'est parce que nous sommes indépendants, et nous le sommes grâce à cela.

Alors, vous choisissez ce que vous voulez. Si vous refusez les propositions de votre Bureau, nous en resterons aux taux de cotisation qui ont été appliqués en 2008. Il faut savoir que nous devrons tirer à peu près 500.000 à 1 million d'euros sur nos réserves.

On peut le faire, mais c'est une politique à courte vue, et les collègues qui sont dans la salle savent bien que généralement, les politiques de diminution des impôts locaux n'ont pas un rendement politique ou pratique assez exceptionnel pour qu'on s'amuse à le faire d'année en année. Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le président. Par conséquent, comme nous l'avons toujours fait jusqu'à présent, un taux équivalent à celui de l'inflation.

Le président Pélissard :

- fait voter à main levée sur les taux de cotisations,
- énonce les résultats du vote sur le taux de cotisations 2009 :

4 votes « contre »  
10 votes « abstention »

## ADOPTION DU TAUX DE COTISATIONS

- redonne la parole à Monsieur Michel Charasse pour la présentation d'une nouvelle résolution visant à réduire le montant des cotisations des nouveaux adhérents l'année du renouvellement des conseils municipaux:

Michel Charasse :

Mes chers collègues, j'ai été alerté cette année sur la situation de certains de nos collègues qui ne sont pas encore adhérents. Les élections municipales ayant généralement lieu au printemps, les nouveaux élus, adhérents potentiels, hésitent beaucoup à adhérer en milieu d'année en sachant qu'ils devront acquitter la cotisation d'une année pleine.

C'est la raison pour laquelle j'ai proposé à votre Bureau, qui l'a accepté à l'unanimité, de réduire de moitié la première cotisation des nouveaux adhérents l'année du renouvellement général des conseils municipaux. Et le Bureau a estimé que compte tenu que c'est une exception à la règle selon laquelle la cotisation est toujours due pour l'année entière, il a été convenu avec le président, le secrétaire général et le premier vice-président, que nous vous soumettrions cette décision pour ratification.

Le président Pélissard :

- donne la parole à la salle pour d'éventuelles questions
- fait voter à main levée sur la nouvelle résolution
- énonce les résultats du vote :

## ADOPTION A L'UNANIMITE DE LA RESOLUTION

Michel Charasse :

Je voudrais vous remercier, mes chers collègues, pour votre confiance, et puisque je suis en fin de mandat de trésorier, puisque cela se termine après dix années, aujourd'hui ou demain, après l'élection des nouvelles instances, et puisque je ne serai pas candidat, je voudrais vous adresser mes remerciements ainsi qu'au Bureau, au président Pélissard, et précédemment au président Hoeffel, à André Laignel le secrétaire général, au premier vice-président, bien sûr, qui m'ont toujours soutenu dans mon action, et aussi remercier beaucoup Mme Collard et son équipe, et l'ensemble du service de la trésorerie et des finances de l'Association des maires de France.

Nous avons, pendant ces dix années, tenu nos dépenses – pratiquement à l'inflation – aligné nos cotisations sur l'inflation, et toutes nos politiques ont été financées. Lorsque je suis arrivé à la trésorerie nous avons un peu plus de 5 millions d'euros dans la caisse ; nous avons au moment où je pars 18,2 millions, par conséquent je pense que nous avons géré cette maison convenablement. Je n'aurais pas pu le faire sans la confiance des instances de l'Association et la vôtre, de congrès en congrès.

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, cette situation financière saine que nous devons conserver absolument et qui va nous permettre de financer tous nos projets, c'est la clé de notre indépendance et de notre liberté. Nous fonctionnons sans subventions extérieures, je le redis. Nous ne sommes subventionnés par personne, ni par l'Etat, ni par des collectivités territoriales. Je ne parle pas, bien entendu, des Associations départementales qui ont sans doute, d'un département à l'autre, un régime différent.

Par conséquent, je vous demande de veiller à garder votre indépendance parce que c'est la clé de votre liberté.

J'ai été heureux de servir pendant dix ans l'Association des maires. Merci encore à ceux qui m'ont soutenu. Je vais être remplacé par un percepteur, vous verrez que ce sera moins drôle, mais tant pis pour vous !

Merci.

**Complément au rapport d'activité,  
de Monsieur André LAIGNEL,  
Secrétaire général de l'AMF**

**Mes chers collègues,**

Je vais vous présenter, comme à chaque congrès depuis maintenant quelques années, ce rapport d'activité, dont vous avez bien entendu reçu n exemplaire écrit.

Je ne reprendrai pas la totalité de ce qui vous a été transmis. 2008 a été une année particulière. C'est bien normal puisque c'était une année de renouvellement, une année d'élections.

Je voudrais d'abord saluer les anciens qui sont à nouveau parmi nous, leur dire combien je suis heureux de les retrouver, et j'ai vu effectivement, depuis ce matin, nombre de visages amis.

Et aussi bienvenue aux nouveaux. Ils arrivent dans une période qui n'est sans doute pas la plus simple pour commencer un mandat.

Mais je veux leur dire toute notre sollicitude dans cette période difficile mais aussi toute la volonté de l'Association des maires de France d'être à leurs côtés pour les aider dans ce début de mandat dans toutes les matières qui pourraient les concerner.

Cela a été, bien entendu, une année chargée pour l'AMF.

Je vais très brièvement vous faire le rapport d'activité, mais je ferai parce que c'est aussi la tradition un rapport d'actualité, et celle-ci est particulièrement riche. Et il y a beaucoup à dire.

En 2008, nous n'avons pas eu seulement le travail habituel de l'AMF.

Tout le travail riche, foisonnant, de chacune de nos commissions.

Jacqueline Gourault vous a parlé de l'intercommunalité, vous a dit ce qui avait été fait. Michel Charasse vous a retracé l'état de nos finances et le travail immense qui a été fait par nos services.

Mais ce sont aussi toutes les commissions qui ont été au travail :

- Les territoires ruraux qui se sont réunis ce matin et, je crois, dans une ambiance chaleureuse, pour ne pas dire chaude.

- Mais aussi la commission Europe avec une beaucoup plus grande présence de l'Association des maires de France à ce niveau qui devient de plus en plus décisif pour les décisions que nous avons à prendre.

- C'est l'environnement avec tout le suivi du Grenelle de l'environnement et l'attente maintenant de ce qui en sortira concrètement. Il y a une première loi, mais j'allais dire que c'est une loi de principe. Ce qui sera important, c'est la déclinaison pratique qui en sera faite.

Je voudrais simplement dire à ce sujet que j'espère qu'on se rappellera que les conseillers ne sont pas toujours les payeurs et que les collectivités locales ne seront pas réduites à cette seule mission.

C'est aussi beaucoup d'autres sujets qui ont été abordés.

Je pense à l'urbanisme.

Je pense à la loi Logement qui est encore actuellement en débat. Je pense à la fonction publique territoriale sur laquelle, là aussi, il y a beaucoup à dire avec un certain nombre de risques sur le recul du paritarisme et l'affaiblissement de la part des élus locaux dans ce paritarisme.

C'est aussi des sujets sur lesquels je reviendrai en ce qui concerne l'éducation et les finances.

Mais je voudrais dire aussi combien nous avons collectivement bien travaillé – c'était un des axes de notre mission pour ces deux dernières années – combien nous avons bien travaillé avec les deux autres associations nationales d'élus pluralistes, l'Association

des régions de France, d'une part, l'Association des départements de France, d'autre part.

Je crois qu'il est tout à fait indispensable que nous ayons la possibilité avec les associations d'élus pluralistes de ce pays, ensemble, de faire un certain nombre de propositions car mieux nous serons rassemblés, mieux nous pourrions être éventuellement entendus.

Je voudrais remercier tous ceux qui ont concouru à ces travaux : nos animateurs de commission, bien sûr, notre comité directeur, notre bureau. Tout particulièrement aussi notre Direction. Nicolas Basselier qui nous a rejoint récemment, Michèle Cascalès et l'ensemble du personnel de l'Association des maires de France.

Je veux leur dire combien nous apprécions au quotidien leur compétence, leur loyauté, leur disponibilité.

Et si nous avons la chance, la possibilité de réaliser un congrès de cette ampleur, dans ces excellentes conditions, c'est pour l'essentiel à eux que nous le devons et je pense que nous pouvons chaleureusement tous ensemble les en remercier.

Et puis vous me permettez un mot particulier pour le bureau exécutif.

Je voudrais moi aussi dire combien j'ai apprécié les années qui viennent de se passer – les quatre dernières années, puisque ce mandat était exceptionnellement de quatre ans – et le travail qui a été accompli avec notre première vice-présidente, la seule femme du bureau exécutif, et lui dire combien j'ai apprécié de la découvrir et combien nous avons, ensemble, je le crois, recherché en toutes circonstances l'efficacité de notre action.

Dire à mon ami, Michel Charasse, qui effectivement va quitter ses fonctions, bien qu'il sera toujours présent parmi nous, d'abord, parce qu'il sera toujours au comité directeur, qu'il est président de l'Association départementale des maires du Puy-de-Dôme et que, Michel, même si on le voulait, il ne se ferait pas oublier.

Et donc, Michel, je n'ai pas de doute que même sur d'autres sièges et à d'autres endroits, tu continueras à nous accompagner de la meilleure façon.

Et puis, je voudrais dire à Jacques Pélissard mon estime, mon amitié, s'il me le permet.

Vous savez, l'unité de l'AMF, ce n'est pas simple.

Ce n'est pas une proclamation chaque année au congrès qui peut la faire vivre.

C'est la volonté, mon cher Jacques, ensemble, au quotidien, d'essayer de dépasser nos éventuelles divergences. Elles existent, on ne va pas faire semblant. Mais que nous ayons toujours en commun une boussole qui nous marque un seul point fixe, l'intérêt général.

L'intérêt général de nos communes et intercommunalités.

Et dans ce domaine, parfois, après des débats vifs, nous avons toujours su trouver les réponses qui allaient en ce sens.

Et je veux simplement ici en porter témoignage, mon cher Jacques, car l'unité, cela ne se fait pas tout seul, cela se fait à plusieurs et c'est ce que nous avons fait.

Mais en même temps, l'unité, mes chers collègues, cela n'est pas l'uniformité.

Et donc je vais maintenant aborder l'actualité et vous livrer ma part de vérité. Seulement ma part, mais toute ma part.

Si je devais émettre un bulletin météo des collectivités, sans doute serait-il affiché sur « avis de tempête ».

Nous sommes soumis à beaucoup de critiques, critiques permanentes. Nous avons un télescopage de réformes qui nous tombent dessus semaine après semaine.

Et nous avons le sentiment, j'allais dire d'une offensive en trois « D ».

« D » comme dénigrement.

« D » comme désengagement.

Et « D » comme démantèlement.

Dénigrement : il est peu de semaines sans remise en cause et de la place et de l'action des collectivités locales.

Que n'avons-nous entendu sur nos dettes, sur nos déficits – je reprends des mots qui ont été utilisés à chaque fois – sur des dérapages ? Et on a même dit récemment, en installant la commission Balladur, que les collectivités locales seraient pour une grande part comptables du déséquilibre des finances publiques. Rien que cela !

Voyez vous, c'est inacceptable et c'est inacceptable pour une seule raison : c'est que c'est faux. Et je voudrais reprendre quelques-uns de ces points.

Quand on nous parle de notre dette, je voudrais simplement rappeler qu'au sein de la dette publique de notre pays, la dette des collectivités territoriales représente à peine 10 %.

Mais cette dette, il faut la mettre en regard avec les investissements qui sont les nôtres : 73 % des investissements publics dans notre pays sont réalisés par les collectivités territoriales. 73 % des investissements d'un côté, 10 % de la dette de l'autre. Que chacun fasse le rapport.

En ce qui concerne les déficits, nous le savons tous, nous n'avons pas, et heureusement, la possibilité de faire des déficits.

La règle de l'équilibre budgétaire s'impose à chacune de nos structures et, bien entendu, nous y veillons comme à la prunelle de nos yeux.

Alors, on nous dit : « Oui, mais vous avez des besoins de financement ».

Oui, mais ces besoins de financement sont totalement différents de ceux de l'Etat. L'Etat emprunte, dans la plupart des cas, pour finir ses mois. Nous, quand nous empruntons, c'est pour créer de la richesse.

Nous empruntons et nous ne pouvons le faire que pour investir. Et même si nous prenons en compte ce besoin de financement, la ministre de l'Intérieur rappelait lors de l'avant-dernière réunion du Comité des finances locales que le besoin de financement des collectivités territoriales ne représente que 0,2 % du déficit au sens de Maastricht que nous connaissons dans notre pays.

Donc je voudrais simplement dire et formuler un souhait.

Voyez-vous, mes chers collègues, moi, j'ai le souhait – peut-être n'est-ce qu'un rêve – que l'Etat soit, ne serait-ce que moitié moins, aussi bien géré que nos collectivités locales. Et alors, ma conviction, c'est que la France irait mieux.

Dénigrement, disais-je.

J'arrive à mon deuxième « D », désengagement.

Désengagement financier. On nous a annoncé – peut-être avez-vous entendu cela, si vous ne l'avez pas entendu, ce n'est pas grave parce que ce n'est pas vrai – que nous aurions une augmentation de 2 % de nos dotations pour 2009.

C'est une présentation, et c'est d'ailleurs ce que j'ai dit au ministre en Comité des finances locales, totalement fallacieuse. Parce que pour arriver à ce chiffre de 2%, on y a intégré le fonds de compensation de la TVA dont nous savons bien qu'il n'est qu'un remboursement. C'est de l'argent qu'en payant notre TVA, nous avons avancé à l'Etat et qu'il nous rembourse.

Or, pour arriver à ce chiffre d'augmentation des dotations, pour la première fois, on a intégré le fonds de compensation de la TVA à la masse des soi-disant dotations.

Et bien, non ! Le fonds de compensation n'est pas une dotation et il ne doit surtout pas le devenir parce qu'alors, cela voudrait dire que ceux qui investissent, qui essaient de moderniser, ne retrouveraient pas leur retour sur investissement et qu'éventuellement, soit c'est l'Etat qui le garderait soit c'est l'Etat qui le répartirait, mais il n'y aurait plus aucun lien avec la réalité des investissements. Et cela n'est pas acceptable.

Nous sommes dans un système pervers puisque si l'on met le fonds de compensation de la TVA dans nos dotations, si vous

faites plus d'investissements, cela fait baisser vos autres dotations. Autrement dit, vous êtes pénalisés si vous voulez moderniser, si vous voulez prendre en compte les attentes de vos habitants. Et c'est donc un système totalement pervers.

Mais cela ne s'arrête pas là.

Sur le milliard 50 millions d'augmentation des dotations qu'on nous annonce, c'est-à-dire les 2%, on y a ajouté 50 millions d'amendes de police qui n'ont rien à faire dans les dotations puisque, là aussi, ce sont des reversements.

Et puis on y a fait un bricolage sur la dotation spéciale « instituteurs » qui a même été dénoncé par le rapporteur général du budget, Gilles Carrez, et qui porte là encore sur une cinquantaine de millions.

Et donc, au lieu du milliard 50 millions qu'on nous annonce d'augmentation de nos dotations, c'est au maximum 300 millions, à enveloppe constante, d'augmentation, c'est-à-dire 0,6 % de l'évolution de nos dotations alors que le panier du maire, l'inflation appliquée à nos communes, dépasse 3,4 %.

La deuxième raison qui me fait parler de désengagement financier, c'est qu'à l'intérieur de votre DGF, vous verrez baisser – sauf si le Sénat, je sais qu'il en débat, vient modifier cela – vous verrez baisser de 2 % vos dotations de garantie.

Or, il faut savoir que cette dotation de garantie et la baisse de 2% toucheraient 34 000 de nos communes sur les 36 700.

Et à cela s'ajoutent les effets du recensement puisque, là aussi, 14 500 communes verront baisser leur dotation pour cause d'application du recensement.

Cela veut dire, et retenez bien ce que je vous dis aujourd'hui, cela veut dire qu'il y aura plus d'une commune sur deux qui verra baisser ses dotations. Non pas en euros constants, mais en euros courants, c'est-à-dire accrue de la part d'inflation qui s'y appliquera.

Nous avons, dans ce domaine, eu une réussite et c'est dû à la mobilisation des élus locaux. C'est le recul sur la réforme de la dotation de solidarité urbaine qui aurait conduit 238 villes de plus de 10 000 habitants à sortir de la dotation.

Nous avons, sur ma proposition, voté au Comité des finances locales à l'unanimité des élus du Comité des finances locales le refus de cette modification.

Cela a permis d'ouvrir les négociations avec la ministre de l'Intérieur et d'arriver à une solution provisoire, pour l'instant, dont j'espère qu'elle pourra être pérennisée, mais qui ne touche pas aux intérêts essentiels de ces communes, souvent parmi les plus pauvres et qui ont charge de banlieues.

Et puis c'est, bien entendu, l'inquiétude qui persiste sur le devenir du fonds de compensation de la TVA que j'évoquais il y a quelques instants. Ce n'est pas une inquiétude vaine.

Il nous avait été transmis une simulation de trois hypothèses.

Dans les trois hypothèses, le fonds de compensation de la TVA cessait d'être un remboursement.

Et bien, je dis que cela, ce serait, si c'était poursuivi, une rupture dans la clarté, l'honnêteté du rapport entre l'Etat et les collectivités locales, et je pense que ce n'est pas acceptable et que nous devons rester, les uns et les autres, mobilisés pour que ce ne soit pas le cas.

Enfin, toujours dans le domaine financier, je voudrais évoquer un sujet, la fiscalité à travers deux choses.

D'abord, il y aura un recul de nos ressources. Il faut savoir que les droits de mutation vont probablement baisser de 1,5 milliard en 2009 dont un tiers pour les communes, c'est-à-dire qu'il y aura probablement autour de 500 millions de recettes en moins au titre des droits de mutation.

Et puis c'est le plafonnement de la taxe professionnelle.

J'avais eu l'occasion de dire à cette tribune, lorsque cela a été mis en œuvre, que ce serait le supplice du garrot. C'est-à-dire que la première année, cela ne serre pas trop, mais qu'au fur et à mesure où des entreprises passent le plafond, cela se resserre de plus en plus, et c'est le cas aujourd'hui.

Tout à l'heure, je disais que nous allions avoir 300 millions de dotations en plus.

Mais il faut savoir qu'en 2009, les collectivités territoriales vont reverser à l'Etat pour cause de plafonnement 600 millions d'euros. D'un côté, nous aurons 300 millions de plus dans nos dotations ; de l'autre, nous allons reverser 600 millions d'euros à l'Etat pour cause de plafonnement de la TP.

Enfin, dernier point, cet étouffement est grave pour notre pays parce qu'il risque d'entraîner un recul fort des investissements. Je crois que c'est le contraire qu'il faudrait essayer de mettre en œuvre.

Les collectivités locales sont un levier de la croissance possible. Et je pense qu'il faut, au contraire, un véritable plan de relance de l'investissement des collectivités territoriales, non pas seulement pour les collectivités territoriales, mais parce que cela peut être un élément fort d'une politique de relance économique dans notre pays, au service des entreprises de notre pays.

Enfin, dernier point et ce n'est pas le moindre de mes trois « D » que j'évoquais il y a quelques instants, c'est le démantèlement des services publics.

- La Poste, qui fait toujours l'objet de nombreux problèmes.
- La SNCF et les arrêts de moins en moins fréquents dans de plus en plus de territoires.
- La DDE, qui est maintenant pour l'essentiel dans nos territoires ruraux aux abonnés absents.
- La suppression des commissariats.
- La suppression de tribunaux.
- La carte militaire, qui est pour certains territoires une véritable saignée.

Dans un petit département rural comme le mien, l'Indre, ce sont 1 200 emplois qui, d'un trait de plume, vont disparaître.

Ce sont, demain, d'autres menaces qui se profilent. Je pense à l'avenir de nos sous-préfectures.

Certains pensent qu'elles ne sont pas très utiles. Moi, je crois que, en particulier dans nos départements ruraux, ce sont, au contraire, des lieux d'aide, de conseil, de soutien, qui sont indispensables aux élus.

Et puis ce sont les hôpitaux avec la nouvelle carte hospitalière qu'on nous annonce. J'aurai l'occasion d'y revenir. C'est l'annonce de la suppression de – c'est un rapport qui le dit – entre 200 et 400 gendarmeries sur le territoire qui risqueraient alors, là aussi, d'affaiblir nos territoires ruraux.

Et puis vous me permettez une mention toute particulière pour l'école de la République.

D'abord, une bonne nouvelle, du moins j'espère qu'elle sera concrétisée, mais je le crois, l'article 89, vous savez, ce fameux débat sur le financement des écoles privées, devrait être revu. Et il y a actuellement une proposition de loi au Sénat, pour laquelle le gouvernement a dit son accord de principe, qui devrait permettre de faire qu'il y ait enfin égalité de traitement entre l'école publique et l'école privée, puisque l'article 89 avait entraîné un déséquilibre au bénéfice de l'école privée par rapport à l'école de la République.

Et bien, je crois que cela, c'est une bonne nouvelle et je pense que l'action, ferme, efficace qu'a menée l'Association des maires de

France, avec le relais de centaines et de centaines de maires sur le territoire, oui, cette action a porté ses fruits et je m'en réjouis.

Mais je dois aborder deux autres sujets – oh ! d'une phrase.

La suppression de l'école, le samedi matin. Est-il raisonnable, je ne dis même pas logique, est-il raisonnable que cela se soit fait sans qu'il y ait une seconde de concertation entre le ministère de l'Education nationale et les représentants des maires de France ?

Est-il acceptable que quand des maires disent au ministre de l'Education nationale qu'ils ont eu des difficultés pour mettre en œuvre cette réforme, il leur réponde : « Débrouillez-vous. C'est votre boulot ».

C'est le temps du mépris. Et ce temps du mépris, en tout cas, je ne suis pas prêt à l'accepter.

Mais maintenant, on passe du temps du mépris au temps des menaces. Et je veux parler du service minimum d'accueil dans les écoles.

Je ne pense pas qu'il soit raisonnable de considérer que c'est par voie de justice – et il y a plusieurs centaines de recours engagés – je ne pense pas qu'il soit raisonnable de penser que c'est par voie de justice qu'on peut faire appliquer une loi comme celle-ci.

Tout simplement parce qu'elle est erronée sur le fond et souvent inapplicable dans la réalité de nos collectivités. Et à l'impossible, nul n'est tenu.

Je lisais, il y a quelques jours de cela, une interview de la ministre de l'Intérieur. Et Mme Alliot-Marie – c'était dans le journal Les Echos, une pleine page – et le titre de cette interview, c'était « pas de malaise avec les élus locaux ».

C'est la fée Clochette, elle est dans un monde enchanté. Je pense qu'il y a quelque temps qu'elle n'a pas dû visiter nos territoires et rencontrer des élus locaux.

Mais où elle a raison, c'est que nous sommes au-delà du malaise. C'est très souvent un désaccord profond que nous constatons.

On nous parle de dialogue. Où est-il ?

On a quelques grands messes, la Conférence nationale des exécutifs. Le gouvernement nous explique, nous entend poliment et il ne se passe rien.

On réunit la commission Balladur. Les élus, à travers leurs associations représentatives, en sont délibérément exclus.

Nous sommes dans la situation aujourd'hui où nous sommes quelquefois écoutés, rarement entendus et, malheureusement, de plus en plus souvent ignorés.

Voyez vous, nos revendications sont pourtant modestes : une véritable concertation, de la loyauté dans les comportements et des moyens pour l'action.

On ne réformera pas la France contre les élus locaux, mais avec eux. Mais cela exige de la franchise et du respect. Faut-il tant de discernement et de courage que ce soit hors de portée pour le gouvernement ? Je ne peux pas le croire.

Alors, mes chers collègues, espérons, mais surtout parce que l'essentiel dépend de nous qui sommes le premier cercle de la démocratie.

Mobilisons-nous au nom de nos concitoyens, au nom de nos responsabilités, pour que nos communes vivent tout simplement.

Parce que c'est notre devoir, mobilisons-nous.

## Présentation de candidature d'André LAIGNEL à la Présidence de l'AMF

### Chers collègues, chers amis

Je ne suis pas candidat, vous l'aurez tous compris, contre Jacques Pélissard... J'ai dit tout à l'heure mon estime, mon amitié pour lui. Je suis candidat pour défendre des idées, des idées de progrès, des idées de solidarité, des idées pour l'avenir de l'Association des Maires de France.

Je suis candidat au nom de tous les maires

- qui refusent de voir leurs libertés reculer,
- qui refusent l'affaiblissement des moyens nécessaires à leur action,
- qui refusent l'absence de vraies négociations et la politique du fait accompli.

Je suis candidat au nom de tous les Maires qui refusent la casse des services publics et l'abandon de leurs territoires, et qui refusent d'être des « boucs émissaires » de la crise du libéralisme. Cela fait du monde !

Je suis également candidat pour porter une conception exigeante de l'AMF.

Pour un projet clair et mobilisateur, pour une AMF qui réagisse avec vigueur, qui propose avec audace ; bref, une AMF plus présente et efficace.

En ces temps particulièrement durs, les maires sont en première ligne, de plus en plus souvent, ils sont le premier recours, mais aussi le dernier espoir de leurs concitoyens.

Les maires sont chaque jour confrontés à des difficultés de plus en plus grandes : la situation économique qui se dégrade, la situation sociale qui voit les files d'attente dans nos centres d'action sociale s'étendre, la crise qui n'en est qu'à ses débuts, qui frappe partout, et probablement tout le monde. Dans le même temps, on affaiblit nos moyens de répondre aux attentes et aux urgences.

Face à cette dégradation des conditions d'exercice de leur mandat, les maires sont de plus en plus inquiets et parfois révoltés.

Malgré ces difficultés, ils restent, tout comme je le suis, motivés, engagés, et passionnés.

Mais en contrepartie de leur engagement sans faille, les maires veulent avoir les moyens de faire face aux légitimes exigences, parfois désespérées, de leurs concitoyens, aux aspirations de la jeunesse et aux ambitions de leur territoire. C'est, me semble-t-il, à ces défis que nous devons collectivement répondre.

Le projet que je vous propose pour l'AMF tient en trois mots, proches de la devise républicaine : libertés, justice, égalité.

- Libertés des communes :

Il n'y a pas de démocratie sans libertés locales réelles, vivantes, garanties.

Cela commence par la liberté des moyens .

Albert CAMUS a écrit : « si quelqu'un supprime votre pain, il supprime aussi votre liberté ». Cela s'applique aussi aux collectivités. Si on nous supprime nos moyens, on fait reculer notre liberté. L'étouffement, le supplice du garrot appliqué à nos finances, c'est le recul de notre autonomie, c'est le recul de nos libertés locales.

Mais au-delà de la liberté des moyens il y a la liberté d'action.

C'est l'empilement des règlements, les normes qui s'accumulent, et les contrôles qui se multiplient.

Il semble que la devise de la technocratie trouve ici pleinement à s'appliquer : pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?

Clarifier, simplifier, je crois que c'est la tâche qui nous attend, mais aussi faire confiance aux élus, c'est la condition pour que la confiance puisse s'appliquer dans les deux sens.

- Justice des territoires :

C'est la péréquation, qui recule : une étude récente qui a été présentée au Comité des finances locales en a fait la démonstration.

C'est l'aménagement du territoire, inexistant : on lui préfère d'ailleurs aujourd'hui la compétitivité qui n'est jamais qu'un autre mot pour justifier la loi du plus fort. Ce sont les injustices territoriales qui se creusent, les déserts qui s'étendent, les banlieues qui étouffent... Rien de suffisant n'a été fait depuis les événements de Clichy sous Bois, il y a quelques années ou de Villiers le Bel il y a exactement un an. Et les écarts continuent de se creuser, entraînant des désespérances.

- Egalité devant le service public

C'est un élément décisif du pacte républicain, l'héritage de ceux qui n'en ont pas !

Nous assistons à une casse sans précédent. Territoire ruraux et quartiers en difficultés sont prioritairement touchés comme s'il fallait affaiblir encore ceux qui sont déjà les plus faibles.

L'AMF, disons-le, ne s'est pas toujours suffisamment mobilisée, alors qu'elle devrait être en pointe sur ce sujet... pas seulement pour la défense statique des services publics mais aussi, parce que nous ne sommes pas des conservateurs, pour leur modernisation.

Mes chers collègues pour ne pas rester dans la seule dénonciation ou la simple proclamation, je voudrais vous faire 5 propositions d'actions immédiates pour l'AMF :

1°) Tout d'abord, exiger l'ouverture de négociations pour une véritable réforme des finances locales, dans les plus brefs délais. Le Président Sarkozy, à cette même tribune, il y a un an, avait promis un Grenelle de la fiscalité avant l'été. L'été est passé, la bise est venue et nous n'avons rien vu.

2°) Demander un plan de relance de l'investissement : les collectivités locales ne sont pas un élément de la crise, mais elles peuvent faire partie de la solution, être un élément important, un acteur décisif de la relance.

3°) engager, dans chaque département, une négociation avec l'Etat afin d'adopter un schéma de services publics garantissant une présence minimum pour chaque territoire.

4°) Refuser tout recul du rôle des élus. Je ne citerai que deux sujets, mais il y en a beaucoup d'autres : un projet de loi est en cours d'élaboration, qui conduirait à la suppression du paritarisme dans la fonction publique territoriale : ce n'est pas acceptable.

Quant à la loi sur la santé de Madame Bachelot, ce serait un recul important qui mettrait les élus quasiment en marge de leurs hôpitaux locaux en les cantonnant dans un conseil de surveillance d'où aurait été extrait l'essentiel des compétences.

5°) demander un moratoire immédiat sur l'application du service minimum d'accueil à l'école qui est souvent inapplicable et qui risque d'être dangereux pour les enfants, s'il était appliqué dans les conditions actuelles.

Ces 5 propositions concrètes ne sont qu'un socle, une plateforme qui peut tous nous rassembler dans l'action pour l'année à venir, et j'espère que ce socle s'enrichira de vos propres suggestions durant les trois jours du congrès. Ces propositions que vous ferez et qui pourront être reprises.

Pour atteindre ces objectifs, il faut une AMF revendicative, imaginative, forte et unie.

Je crois que nous avons un tort collectif : nous sous-estimons trop souvent notre puissance collective. Elle est réelle, utilisons-la, créons les conditions d'une véritable négociation avec l'Etat et si nécessaire, créons les conditions d'un rapport de force.

L'unité, dit-on, est notre talisman. C'est vrai, mais à condition qu'elle ne soit pas un prétexte à l'inaction. À condition que la parité politique, qui en est le fondement, soit réelle au quotidien au sein de l'AMF.

Ce que nous voulons, c'est une unité, bien sûr, et j'ai eu l'occasion d'y travailler avec trois présidents successifs, Jean Paul Delevoye, Daniel Hoeffel et maintenant Jacques Pélissard. Mais cette unité, je la veux combative. Prenons garde, si la combativité n'était pas au rendez-vous, dans cette période cruciale où se joue une part importante de l'avenir de nos communes et intercommunalités, que beaucoup d'élus pourraient alors être tentés de détourner de nous.

Dans cette période de crise, de menaces et de dangers multiples pour nos collectivités, votre vote de demain est particulièrement important.

Il est important parce que la situation est grave et que nous n'acceptons pas le sort qui est fait à nos collectivités.

Il est important parce que nous exigeons le respect, qui est la condition de toute confiance

Il est important parce que nous pouvons faire de cette élection un moment utile, une affirmation de la volonté de progrès qui nous anime.

Il est important parce que nous avons la possibilité d'envoyer un signal fort, à la hauteur de nos inquiétudes, de nos refus, mais surtout de nos espérances.

Il est important, tout simplement parce que nous sommes les maires de France, rassemblés, porteurs, collectivement, d'une part

de la République et que nul ne pourra ignorer le message qui sortira de notre congrès.

Oui, par notre vote, refusons d'un même mouvement le scepticisme et son corollaire, l'immobilisme. Beaucoup me disent : « on ne peut rien faire bouger, c'est trop difficile voire impossible ; les forces contraires sont trop présentes... ». Et alors ?

Osons demander l'impossible, nous le devons à nos concitoyens qui espèrent en nous, même si, comme l'a écrit le poète René Char, « l'impossible, nous ne l'atteindrons pas, mais il reste la lanterne qui éclaire notre chemin ».

Libertés, égalité, justice, portons avec fierté ces valeurs qui sont celles de la République et qui doivent aussi être celles de l'AMF.

Vous l'avez compris, mes chers collègues, c'est cette ambition forte que je vous propose pour nos communes et donc pour le pays ; c'est le sens profond de ma candidature.

Faisons tous ensemble, comme l'a écrit Victor Hugo, oui, faisons tous ensemble de l'AMF « une force qui va » !

Ce que je vous demande, mes chers collègues, ce n'est pas de voter pour ma personne, mais de manifester, par ce vote, votre détermination à être respectés, écoutés et entendus pour l'avenir de nos communes et de nos concitoyens qui mettent tant d'espoir en nous.

Ce que je vous demande, mes chers collègues, c'est votre confiance, pour donner à l'AMF ce nouvel élan et à nos territoires cette nouvelle chance qui sont la raison même de notre engagement, du vôtre comme du mien.

Je vous remercie.

## Présentation de candidature de Jacques PELISSARD à la Présidence de l'AMF

Permettez-moi, tout d'abord de vous saluer, vous les maires et les présidents de communautés de communes de métropole et d'Outre-mer, réélus et nouvellement élus en 2008. Votre présence, aujourd'hui, marque votre volonté de partager nos inquiétudes et nos difficultés dans cette période de crise et aussi nos attentes et nos espoirs face aux défis que nous allons ensemble relever au cours des prochaines années.

Permettez-moi aussi de saluer le bureau sortant de l'AMF qui m'a, dans sa diversité appuyé et accompagné dans mes responsabilités de président de l'AMF. Permettez-moi aussi de saluer André Laignel, avec lequel, dans ses fonctions de secrétaire général, j'ai travaillé dans la clarté et la franchise et dont la candidature marque l'intérêt qu'il porte à notre association.

En présentant ma candidature à la présidence de l'AMF, en novembre 2004, je m'étais engagé auprès de vous sur plusieurs objectifs.

### 1/ Une AMF plus réactive.

Face aux différentes administrations, à la complexité législative et réglementaire, le Maire est souvent seul. Son association départementale lui apporte les premiers conseils. Mais j'ai souhaité qu'en relais des associations départementales, les services de l'AMF soient réorganisés à vos côtés. A ma demande ils ont été développés en particulier s'agissant du conseil juridique.

Les responsables des différents secteurs de l'AMF viennent sur le terrain, à votre demande, vous aider, face aux problèmes que vous rencontrez ; la mission intercommunalité de l'AMF réalise toutes les simulations informatiques que vous souhaitez en matière de fiscalité ou de dotations.

Nous avons, dès les élections de mars 2008, adressé à tous les élus le guide du Maire, le guide du Président de Communauté, financé les Universités des Maires dans 64 départements au profit de 20 000 élus.

### 2/ Une AMF qui fédère

Dans une double démarche :

- tout d'abord une démarche interne : le bureau de l'AMF est maintenant ouvert à toutes les associations spécifiques, Association des Maires des Grandes Villes, Fédération des Maires des Villes Moyennes, Association des Maires des Petites Villes, Elus de la Montagne comme du Littoral, Association des Maires Ruraux dont je souhaite qu'elle ait toute sa part et toute sa place au sein de la commission des communes et des territoires ruraux

- Dans une démarche externe, j'ai voulu que l'AMF contribue au rapprochement de tous les élus locaux. Nous avons engagé des rapports de travail régulier avec l'ADF, l'ARF, installé des groupes de réflexion avec ces niveaux territoriaux pour harmoniser nos positions face à l'Etat. Nous avons, sous l'égide de l'AMF développé à Bruxelles la Maison Européenne des Pouvoirs Locaux Français en partenariat avec les associations spécifiques et l'ADF. Il s'agit à Bruxelles de défendre nos intérêts auprès des Institutions Européennes dont les directives sont toujours financièrement supportées par les collectivités locales.

J'ai souhaité également renforcer le partenariat entre l'AMF et les Associations départementales. L'AMF c'est une fraternité de 36000 maires, mais c'est aussi la solidarité de 100 associations départementales.

J'ai effectué en 4 ans, 80 déplacements dans vos assemblées départementales, parce que j'attache une grande importance au contact personnel avec mes collègues maires et j'ai pu ainsi voir

les réalités du terrain. J'ai voulu également la mutualisation des savoirs, des expériences entre l'AMF et les associations départementales.

Les réunions des directeurs d'AD se tiennent maintenant régulièrement à l'AMF, elles permettent de recueillir les réactions du terrain sur les sujets d'actualité.

Des actions de formation des directeurs d'AD sont maintenant financées par l'AMF et un forum d'échanges et de dialogue sur Internet a été créé.

J'ai souhaité développer les moyens d'information en direction de tous les maires avec Maires Infos, La Lettre du Maire et notre site Internet renouvelé.

### 3/ Une AMF combative

En 3ème lieu, j'ai souhaité une association combative qui porte la vision des maires sur tous les sujets, et nous y sommes souvent parvenus.

Voici quelques exemples :

- en matière environnementale, c'est l'AMF qui a fait passer par amendements parlementaires que j'ai défendus, toutes les avancées en matière de déchets ménagers, D3E, imprimés non sollicités, déchets textiles. Nous avons ainsi affirmé notre théorie de la responsabilité élargie du producteur : celui qui met un produit sur le marché, doit financer son recyclage ; près de 500 millions d'euros par an sont ainsi collectés au profit de nos collectivités locales. Nous avons également fait bouger les choses, L'AMF a été très motrice sur le dossier de la Loi sur l'eau du 31/12/2006.

- en matière d'enseignement, c'est l'AMF qui s'est opposée au gouvernement sur le principe du service minimum d'accueil dans les écoles en cas de grève. J'ai avec force et en toute liberté dit que les maires n'étaient pas les supplétifs de l'éducation nationale, que si un service minimum devait être instauré, cette obligation devait peser sur l'Etat et non pas sur le Maire ni sur les personnels municipaux.

J'ai dit que nous n'avions pas dans les petites communes, dotées par exemple d'une secrétaire de mairie et d'un cantonnier, les moyens humains quantitatifs et qualitatifs pour assurer l'accueil des enfants. Mais dès lors qu'un projet de loi a été présenté par le Gouvernement, projet qui allait inéluctablement être adopté par le Parlement (c'est en effet la logique de la Vème République), l'AMF s'est efforcée de le rendre le plus supportable possible :

Nous avons réussi à améliorer les choses s'agissant :

- du seuil de déclenchement,
- de l'indemnisation des communes,
- de la responsabilité administrative maintenant supportée par l'Etat...

D'autres problèmes importants se posent sur l'application de cette loi, nous en sommes tous bien conscients, et nous l'avons constaté le jeudi 20 novembre écoulé. J'ai donc demandé au Ministre une évaluation partenariale de la loi et de ses difficultés d'application. Je maintiens la pression auprès du Ministre pour que nous puissions obtenir les nécessaires aménagements, en particulier au profit des communes rural.

C'est l'AMF qui s'est efforcée de corriger les effets pervers de l'article 89 sur le financement des écoles privées. Souvenez-vous de ce long combat : nous avons négocié en mai 2006 un protocole d'accord avec le Ministre de l'Intérieur et l'enseignement catholique permettant à une commune qui dispose de sa propre école publique de ne pas payer les frais de scolarité des élèves dans une école privée d'une commune extérieure.

Malheureusement, un jugement du Tribunal Administratif de Dijon du 28/02/2008 a mis à mal ce dispositif. Aussitôt j'ai demandé au Gouvernement la transposition dans la loi de notre protocole d'accord et aussi bien Michèle Alliot-Marie, qu'Alain Marleix et Xavier Darcos ont, pendant l'été 2008, donné leur accord.

Il y a quelques jours, la Commission des affaires culturelles et sociales du Sénat a validé la proposition de loi inspirée par l'AMF. Devant l'Assemblée nationale le 19 novembre, la Ministre de l'intérieur, répondant à la question d'actualité que je lui posais, a apporté son soutien à ce texte qui passera au Sénat le 10 décembre.

La loi que nous aurons ainsi obtenue, abrogeant l'article 89 dans sa rédaction litigieuse, nous apportera ainsi toute sécurité juridique et financière. C'est un combat que nous avons mené, c'est un combat que nous avons gagné.

Il nous faut poursuivre notre combat sur différents registres. J'en identifie 3 qui me paraissent essentiels :

#### 1/ la réforme de la fiscalité locale :

Nous devons construire une fiscalité moderne et dynamique qui garantisse aux communes leur autonomie fiscale et financière. Nous devons obtenir la garantie que tout transfert de compétence sera intégralement compensé (je pense aux titres biométriques d'identité par exemple). Nous devons affirmer que les dotations aux communes ne sont pas des variables d'ajustements budgétaires de l'Etat, que le FCTVA n'est pas une dotation de l'Etat mais le remboursement d'un impôt que nous avons payé, et ce fonds doit être totalement préservé. Nous devons affirmer encore que le rôle péréquateur des dotations de l'Etat doit être ciblé au profit des zones urbaines et rurales défavorisées.

#### 2/ l'identité des communes dans le cadre de l'intercommunalité :

Dans ma vision, les communes dotées d'une clause de compétence générale délèguent des compétences aux intercommunalités lorsque que leur exercice collectif apporte une valeur ajoutée. Mais lorsque les intercommunalités sont compétentes, elles ne doivent pas remplacer les communes. Je suis ainsi hostile à l'élection au suffrage universel des délégués communautaires à l'échelle de l'intercommunalité.

Les délégués à intercommunalité doivent être choisis à l'occasion des élections municipales au sein de chaque conseil municipal et je serai vigilant auprès d'Alain Marleix sur ce point lors de l'examen du projet de loi sur l'intercommunalité.

#### 3/ Le maintien des services publics

Qu'il s'agisse de la Poste, des communautés hospitalières de territoire, des services déconcentrés de l'Etat, les maires ne sont pas des immobilistes ; ils savent que tout change : les technologies, les attentes de nos concitoyens, ils savent que notre pays doit se réformer

Face au changement, nous sommes prêts à condition que partout soit préservé le service public, et je pense à la Poste en particulier,

avec son maillage sur l'ensemble du territoire national, et ce, dans une vision d'égalité de traitements des territoires, de qualité du service apporté à nos populations.

Mesdames, Messieurs les maires,  
Chers collègues,

Quelle est ma vision du rôle de l'AMF, du rôle du président de l'AMF ?

Nous sommes divers :

- élus ruraux, élus urbains,
- maires de droite, maires de gauche, maires sans étiquette politique affichée,

Face à cette diversité, la force de l'AMF c'est son unité. Lorsqu'elle s'exprime face au Gouvernement sur nos positions, c'est l'unité de l'AMF qui constitue le vecteur essentiel de la force de notre message.

Le Président doit donc être le garant de l'unité de l'AMF.

Le Président doit se situer aux antipodes de tout sectarisme, il doit être un homme libre qui sait dégager des consensus.

Président de l'AMF, j'ai veillé depuis 4 ans à l'unité de notre association. Député de la majorité, j'ai toujours eu à cœur de défendre auprès du Gouvernement, et parfois contre lui, les positions de notre association.

Souvent nous avons été entendus, toujours nous avons été écoutés.

La mission de l'AMF, seule association nationale d'élus territoriaux, reconnue d'utilité publique, c'est d'être un partenaire constructif, exigeant mais loyal de l'Etat, quel que soit le Gouvernement en place.

Notre rôle, c'est d'affirmer notre vision de notre mission d'élus, d'orienter ou d'infléchir les choix gouvernementaux, de mener à leur terme les négociations sans craindre l'affrontement mais sans aller jusqu'à la rupture car les maires en seraient les premières victimes.

L'AMF, je lui consacre toute mon énergie, ma passion pour notre action collective. L'Association des Maires de France, chers collègues, j'y crois.

Chers collègues, je sollicite à nouveau votre confiance, je vous propose de poursuivre le travail engagé, de porter pour les trois années à venir la voie forte et unie des maires, de porter nos attentes, nos ambitions et nos exigences.

Je vous demande votre confiance pour que nous les maires de France, nous les fantassins de la République, nous construisions, ensemble, une France des territoires toujours plus dynamique, toujours plus chaleureuse, toujours plus fraternelle.

Je vous remercie.

**Allocution de Monsieur Bertrand DELANOE,  
Maire de Paris**

**Monsieur le Premier ministre,  
Monsieur le président, cher Jacques,  
Chers collègues,**

C'est toujours un plaisir pour le maire de Paris, quel qu'il soit, d'accueillir tous ses collègues, de métropole et d'Outre-mer, dans la capitale de la France, à l'occasion de ce bon moment de rassemblement de tous les élus municipaux, les maires, les présidents d'intercommunalité.

Cette année, lors de très bref propos, puisque nous sommes tous au début d'un nouveau mandat, je veux surtout souhaiter la bienvenue la plus chaleureuse à nos nouveaux collègues.

Je crois qu'à l'occasion des élections municipales de mars, c'est 40 % des maires qui ont été renouvelés. Je continue à penser que c'est la plus belle des missions en démocratie : être le premier citoyen de sa commune. Et je veux souhaiter à tous ces nouveaux collègues un bon mandat ; un mandat qui sera rempli, bien sûr, des soucis et des passions, des ambitions que nous avons pour nos collectivités locales.

Donc voilà, d'abord, accueillir nos nouveaux collègues.

Deuxièmement, dire que le mandat de maire est toujours un mandat qui nous met au cœur de toutes les préoccupations de nos concitoyens. Nous avons l'habitude d'être le réceptacle des attentes, des besoins, des insatisfactions de nos concitoyens sur tous les sujets, y compris quand ils ne sont pas tout à fait de notre responsabilité.

C'est la noblesse et la difficulté de ce beau mandat de maire. Mais lorsque nous l'exerçons dans une période de crise, douloureuse pour une majorité de nos concitoyens, alors cette responsabilité que nous avons, en partenariat avec bien d'autres acteurs de la vie démocratique, est une responsabilité très particulière.

Dans cette période de crise, je crois que tous les maires, tous les présidents d'intercommunalité, au-delà de leurs différences partisans, sont sans doute des facteurs essentiels de la cohésion de la société.

Je vous le dis, monsieur le premier ministre, nous sommes aux premières loges de ces contradictions, de ces besoins de réponses de nos concitoyens, et nous sommes des intermédiaires entre tous ceux qui peuvent répondre aux besoins de logements, de développement

économique ; et si la solidarité, si les efforts que nous faisons, les uns et les autres, pour la croissance, sont au cœur des problèmes de notre pays, alors nous, les élus municipaux, nous pouvons jouer un rôle majeur.

Cohésion sociale, ai-je dit, logement, investissement ; à la fois parce qu'il y a cette crise que j'évoquais il y a un instant, parce que c'est nous, les collectivités locales, qui assurons 73 % de l'investissement public, et donc nous sommes certainement, dans ce moment précis de la vie de notre démocratie, des acteurs essentiels de la relance que nous cherchons tous, de cette croissance dont notre pays a besoin.

A l'heure du Grenelle de l'environnement, qui a vu une quasi-unanimité s'engager pour ce nouveau modèle de développement, nous, dans les collectivités locales, à travers la rénovation de l'habitat, à travers le traitement des déchets, à travers la politique des transports urbains, à travers aussi l'investissement au service des éco-activités, nous savons que l'investissement, l'encouragement, le partenariat du public avec les entreprises, qui peuvent créer beaucoup d'emplois si nous choisissons délibérément la croissance écologique, seront une part des réponses à la crise que nous vivons aujourd'hui.

Pour tout cela, Monsieur le Premier ministre, Mesdames et Messieurs les ministres, nous avons besoin d'un partenariat clair. Nous connaissons nos différences politiques. Mais nous avons besoin d'un vrai partenariat, et dans ce partenariat, bien sûr que la loi de finances pour 2009 nous préoccupe ; bien sûr que les règles du jeu, notamment dans la réforme des collectivités locales, nous préoccupent.

Monsieur le Premier ministre, Mesdames et Messieurs les ministres, les élus locaux de toutes tendances sont des partenaires constructifs, sont des partenaires pragmatiques. Il me semble que, quelle que soit leur opinion politique, leur point de vue est essentiel pour comprendre la dynamique dont a besoin notre pays.

Je pense que, vraiment, dans les travaux de ce congrès, dans les échanges que nous aurons avec vous, la loyauté, la loyauté et l'esprit de vérité doivent être au cœur de nos travaux.

Je souhaite à tous un bon congrès, et surtout un bon mandat jusqu'à 2014.

**Allocution de Monsieur Jacques PELISSARD,  
Président de l'Association des maires de France**

Mes premiers mots seront pour vous remercier, Monsieur le Premier ministre. Votre présence cet après-midi manifeste l'intérêt que vous portez au rôle des élus locaux, et plus encore aux actions que nous devons mener ensemble pour permettre à notre pays de surmonter les difficultés qu'il traverse.

Merci également aux membres du gouvernement d'avoir accepté de participer, comme chaque année, à nos travaux et d'aborder avec nous les défis que nous avons à relever ensemble, Etat et collectivités locales, dans les années qui viennent.

Je voudrais enfin me tourner vers Bertrand Delanoë et lui dire combien nous apprécions la chaleur et l'amitié avec lesquelles il nous accueille, une fois de plus, dans notre capitale.

Bienvenue à vous toutes et à vous tous, chers collègues maires et présidents de communautés de métropole et d'outre-mer.

Je suis très heureux de saluer parmi vous des têtes connues, des maires qui, décidés à poursuivre le travail entrepris, se sont vu renouveler la confiance de leurs concitoyens.

Bienvenue aussi à tous les nouveaux, qui assistez pour la première fois à ce congrès, moment unique d'échanges, d'enrichissement, de contacts.

Ces défis, ces enjeux, s'articulent autour de quelques grands thèmes que nous allons décliner au cours de ces trois jours.

1. Il y a, d'abord, évidemment l'enjeu de la croissance que nous partageons avec l'Etat.

Dans le contexte difficile que nous connaissons actuellement, je voudrais rappeler le rôle économique majeur qu'assument les collectivités locales

- par leurs dépenses d'investissement et le soutien qu'elles apportent à des secteurs d'activité essentiels, notamment en matière de bâtiment et de travaux publics,
- par la gestion de services publics locaux, dans des domaines aussi importants que l'environnement, la voirie et les transports, les services sociaux, l'école ou la culture.
- par leurs dépenses sociales, qui ne cessent d'augmenter pour tenter d'amortir les situations de précarité auxquelles nombre de nos concitoyens sont confrontés.

Elles contribuent également, aux côtés de l'Etat, au déploiement de politiques d'ampleur nationale, notamment en matière de développement durable ou de logement.

C'est pourquoi il est primordial d'apporter aux élus locaux des assurances concernant le financement de leurs collectivités.

Or, nous sommes dans un contexte très difficile et absolument inédit où leurs trois principales sources de financement (dotations, fiscalité, emprunt) sont particulièrement contraintes !

- S'agissant des dotations de l'Etat, les élus sont vivement préoccupés par l'évolution que laisse présager le projet de budget pour 2009.

En premier lieu, ils ne peuvent accepter les conséquences sur les budgets des collectivités de l'intégration de l'ensemble des transferts financiers de l'Etat dans une même enveloppe, dont la hausse est limitée à l'inflation prévisionnelle, toujours incertaine, et non à l'inflation constatée. Pour la première fois, certaines communes subiront en 2009 une baisse de leurs dotations !

En second lieu, les élus ne peuvent admettre que le FCTVA, qui constitue un remboursement et non une dotation, soit intégré dans l'enveloppe et absorbe par conséquent une partie substantielle de la hausse des crédits.

Enfin, il a fallu la mobilisation de l'ensemble des associations d'élus pour obtenir que la réforme de la DSU soit reportée et qu'elle se fasse en concertation avec les élus locaux.

Nous réaffirmons que le dialogue doit être le préalable à toute réforme des relations financières entre l'Etat et les collectivités !

- En matière de fiscalité locale, nous souhaitons, vous le savez, disposer d'une fiscalité lisible, plus juste pour les contribuables, assise sur des bases plus modernes, et apportant aux collectivités une pleine autonomie fiscale.

Pour y parvenir, la réforme à mener passe nécessairement par une remise à plat du système fiscal local.

Si la refonte des valeurs locatives en est l'un des aspects, elle ne peut constituer à elle seule une réforme d'ensemble.

Quant à la taxe professionnelle, déjà fortement mise à mal lors des réformes passées, les élus ne peuvent accepter une nouvelle atteinte qui fragilise le lien fiscal entre les entreprises et les collectivités et diminue encore les marges de manœuvre dont disposent les collectivités sur leurs ressources fiscales.

Seule une réforme d'ensemble est à même d'aboutir à un cadre fiscal cohérent ; c'est le sens de la démarche conduite conjointement par l'AMF, l'ADF et l'ARF depuis deux ans.

Il s'agit d'une attente forte des élus locaux, qui demandent instamment que les travaux à mener associent étroitement leurs représentants et soient conduits en parallèle avec les réflexions engagées en matière de clarification des compétences.

- S'agissant de l'impact de la crise financière sur les emprunts des collectivités, l'AMF s'est félicitée de la mise en place d'une enveloppe de 5 milliards d'euros dédiée au financement des projets des collectivités locales.

Mais, au-delà de cette réponse apportée par les pouvoirs publics, les élus seront vigilants, à court terme, sur la capacité des collectivités à équilibrer leurs comptes en fin d'année, et à plus long terme, sur les réformes engagées pour leur assurer des financements pérennes et adaptés.

L'AMF sera également attentive à ce que les communes, qui subiront les effets de la crise économique, puissent bénéficier de la relance des emplois aidés pour maintenir les services qu'elles ont mis en place pour répondre aux besoins des populations.

- Et puis, Monsieur le premier ministre, je ne peux pas ne pas évoquer devant vous le sujet des transferts de charges de l'Etat vers les communes.

Ces transferts se poursuivent de manière plus ou moins insidieuse et, trop souvent, sans une juste compensation.

A titre d'exemple, je ne citerai que le projet de confier aux communes l'enregistrement des demandes de titres biométriques, effectué jusqu'alors dans les préfectures et les sous-préfectures. Les 2000 communes qui se sont portées volontaires pour offrir ce service à nos concitoyens ne doivent pas supporter cette nouvelle charge sans une indemnisation couvrant la réalité des frais engagés.

Plus généralement, nous comptons beaucoup sur la nouvelle Commission consultative d'évaluation des normes, que nous appelons de nos vœux, pour que les ministères mesurent l'impact financier pour les collectivités locales des décisions qu'ils prennent et en assument les conséquences !

2. Le deuxième enjeu de ce nouveau mandat concerne le maintien des services publics et, plus largement, de la présence de l'Etat sur le territoire national.

- La RGPP

Si nous ne contestons pas le droit qui appartient à l'Etat de réorganiser ses services déconcentrés, nous demandons très fermement que, dans l'esprit de la charte sur le maintien des services publics, cette réorganisation s'effectue en concertation avec les élus et les usagers.

Nous veillerons notamment à ce que cette réforme ne se fasse pas au détriment de la proximité des populations et que la qualité du service rendu soit maintenu, voire amélioré.

Concernant plus particulièrement l'assistance technique apportée par les services de l'Etat, la réorganisation des DDE et des DDA, ainsi que le désengagement de l'Etat dans le champ de l'ingénierie concurrentielle, pourraient rendre plus difficile la réalisation de projets dans les communes rurales.

En tout état de cause, l'AMF demande que les missions de solidarité de l'Etat en faveur des communes rurales, au titre de l'ATESAT, soient maintenues.

- Les services publics

J'évoquais il y a un instant, Monsieur le premier ministre, la charte sur l'organisation de l'offre des services publics et au public en milieu rural dont l'AMF a été l'initiatrice et qu'elle a signée avec l'Etat et 15 opérateurs de service public le 23 juin 2006.

Les maires ne sont pas immobilistes, ils sont intelligents et responsables, mais ils entendent être associés aux éventuels changements dans l'organisation ou l'implantation des services publics.

Aux partenaires, opérateurs de service public ou Etat, d'être loyaux envers eux, d'avoir le respect de leur fonction, de leur communiquer les aspects positifs comme négatifs des projets et, par une démarche d'information et de concertation précoce, de mettre en œuvre avec eux un dialogue franc et complet.

- Les restructurations militaires et hospitalières

C'est parce que nous avons été très fermes sur les actions que l'Etat devait mettre en œuvre pour accompagner la fermeture des casernes que nous avons obtenu à la fois la mise en place de contrats de sites et de bonnes conditions de cession des emprises aux communes.

Nous souhaitons la même concertation concernant la réforme hospitalière qui ne doit pas vider les petits hôpitaux de leurs services médicaux et chirurgicaux et doit s'effectuer sur la base du volontariat et sans contraintes, y compris financières.

- La Poste

Sur le sujet de La Poste, auquel les élus et la population sont particulièrement attentifs, l'AMF s'est très vite inquiétée des conséquences de l'éventuel changement de statut de l'entreprise.

Si elle peut comprendre que face à la prochaine échéance de l'ouverture totale à la concurrence, il faille rechercher de nouvelles ressources pour la Poste, l'AMF exige des garanties sur le respect des missions de service public et la sécurisation du fonds postal de péréquation territoriale.

L'évolution du groupe La Poste ne peut se faire en sacrifiant le maillage postal en milieu rural et c'est aux pouvoirs publics de faire en sorte que la future loi qui définira le nouveau statut de l'entreprise conforte les missions de service public et, parmi elles, celle portant sur l'aménagement du territoire.

### 3. Le troisième enjeu est un enjeu environnemental.

Depuis longtemps déjà, les maires ont entrepris de préserver l'environnement de leurs concitoyens. Organiser l'élimination des déchets ménagers, assurer à tous l'accès à une eau de qualité, s'assurer de la mise en place d'un assainissement performant, gérer et conserver le patrimoine naturel, rentrent quotidiennement dans les préoccupations des communes.

Je ne crains d'ailleurs pas de dire que les maires sont des pionniers du développement durable. A cet égard, je rappellerai simplement que

l'AMF a fait adopter l'an dernier la charte des maires de France pour l'environnement, que de nouveaux maires signent chaque jour.

Si donc, nous adhérons évidemment aux grands objectifs issus du Grenelle de l'environnement, nous attendons de votre gouvernement une aide sur trois points bien précis :

- Nous souhaitons que le code des marchés publics permette les achats éco-responsables.

En effet, si ce code a récemment introduit la possibilité d'utiliser des critères environnementaux, les règles de la commande publique ne permettent pas actuellement de prendre en compte l'impact des transports sur la fourniture des biens destinés aux collectivités. Il faut qu'elles puissent le faire, dans le respect, bien entendu, du principe de libre concurrence.

- Nous attendons une fiscalité environnementale bien adaptée aux objectifs poursuivis

Faire peser une fiscalité sur les pratiques préjudiciables à l'environnement et alléger les pressions fiscales sur les comportements vertueux semble une mesure de bon sens qui responsabilise chacun. Mais les mesures fiscales sont des mécanismes délicats !

La tarification incitative en matière de déchets semble, par exemple, une idée intéressante sur le papier. Toutefois, comment attribuer à chacun des habitants d'un immeuble la quantité de déchets qu'il a produite alors que tous utilisent le même bac de collecte ?

Par ailleurs, une telle tarification ne risque-t-elle pas de multiplier les dépôts sauvages ?

Enfin, ne faut-il pas dissocier ce qui relève du service public d'élimination des déchets des missions de maintien de la salubrité publique en conservant un financement budgétaire pour ces dernières ?

- Nous demandons un code de l'urbanisme enfin stabilisé

Qu'il s'agisse de la limitation de l'étalement urbain, du développement de modes de transport doux ou de la mise en place des trames vertes et bleues, le Grenelle de l'environnement tend à traduire la plupart de ses engagements par une modification du code de l'urbanisme, une de plus.

Outre l'instabilité juridique entraînée par ces nombreuses évolutions, la législation risque rapidement de perdre toute lisibilité. Ensermées dans un ensemble de contraintes, les communes risquent de ne plus pouvoir mener à bien le moindre projet, ni trouver le plus petit espace pour un peu d'imagination et d'innovation.

Vérifier qu'il n'est pas possible d'obtenir le résultat recherché, par des mesures incitatives avant de modifier le code de l'urbanisme permettrait de lui éviter le même destin qu'à l'encyclopédie universelle : à force de toujours plus de complexité, ne plus avoir de lecteur.

Par ailleurs, il serait souhaitable que la réforme, la dernière, espérons-le, soit opérée par voie législative et non pas par le recours à des ordonnances.

Il faudrait également qu'elle prenne en compte le souhait légitime des élus de disposer des moyens leur permettant de faire respecter les règles d'urbanisme.

Nous avons besoin d'un droit pénal de l'urbanisme efficace qui dissuade les contrevenants et évite des situations où les administrés respectueux des règles se voient opposer mille difficultés là où d'autres bénéficient d'une totale impunité.

### 4. Le quatrième enjeu, qui n'est pas des moindres, concerne la cohésion sociale.

- Il y a d'abord l'éducation, qui fut, tout au long de l'année un sujet de préoccupation majeur pour les maires.

- C'est à marche forcée que les maires ont eu à mettre en place la suppression du samedi matin.

Faute d'avoir obtenu le report de cette mesure à la prochaine rentrée, il a fallu réorganiser la semaine scolaire, les activités périscolaires, les cantines et les transports scolaires entre la fin du mois de juin et le début du mois de septembre.

Comme toujours les maires ont réussi à le faire dans l'intérêt des enfants, mais l'absence de concertation et la très faible information dont disposaient les inspecteurs d'académie pour les éclairer ont pesé sur les décisions prises.

L'AMF sera vigilante sur les effets de cette réforme qui devra faire l'objet d'un bilan dès la fin de l'année scolaire.

- Sur le service d'accueil des élèves en cas de grève, j'ai, dès l'annonce de ce projet, fait savoir qu'il n'appartenait pas aux communes de l'organiser, mais à l'Etat.

Malgré votre soutien très large, cette position n'a pas été entendue. Nous avons toutefois obtenu quelques assouplissements : le seuil de déclenchement d'intervention des communes est passé de 10 à 25% de grévistes, les compensations financières ont été augmentées, et la responsabilité administrative a été transférée à l'Etat.

Des difficultés de mise en œuvre subsistent néanmoins. Elles portent sur l'insuffisance du délai d'organisation du service, la difficulté de mobiliser du personnel, l'incapacité de dimensionner le service à proposer, le partage des responsabilités conjointes entre l'Etat et les communes...

- Enfin, un sujet de satisfaction : j'ai obtenu l'accord des ministres de l'Intérieur et de l'Education Nationale pour qu'ils accueillent favorablement une proposition de loi visant à abroger l'article 89 de la loi du 13 août 2004.

Cette proposition de loi conforte l'accord que j'avais négocié dès mai 2006 avec le ministère de l'Intérieur et l'Enseignement catholique. Elle prévoit que les communes de résidence ne soient pas obligées de participer aux dépenses de fonctionnement liées à la scolarisation d'un enfant dans une école privée si elles disposent de la capacité d'accueil dans leur école publique. Je ne puis que me féliciter de l'issue positive de ce dossier qui est le fruit d'un intense travail de fond mené par l'AMF auprès des pouvoirs publics !

- Le deuxième volet de la cohésion sociale concerne le logement, qui demeure une préoccupation majeure pour les Français.

Les maires sont de plus en plus nombreux à s'impliquer dans la conduite de politiques de l'habitat : construction de logements sociaux, lutte contre l'habitat indigne, OPAH...

Ce sont des opérations de plus en plus coûteuses qui impliquent une aide financière des communes et de leurs groupements en constante augmentation alors que la participation de l'Etat reste stable. Il est indispensable que nous conservions, au moins, des financements dédiés dans ce domaine, et c'est la raison pour laquelle nous avons défendu la centralisation de la collecte du livret A et son affectation au financement des prêts de longue durée aux opérateurs de logements sociaux.

L'examen du projet de loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre les exclusions par le bureau de l'AMF lui a donné l'occasion de réaffirmer son attachement aux dispositions permettant de diversifier l'habitat, mais aussi à l'objectif fixé par l'article 55 de la loi SRU.

Notre souhait actuel, Monsieur le premier Ministre, est une stabilisation des dispositifs mis en place par les lois successives afin de donner aux élus le temps de s'approprier les divers outils.

5. Dernier enjeu de ce mandat, évidemment, les perspectives de réforme des institutions territoriales.

Rapport Lambert, rapport Warsmann, commissions de l'assemblée nationale et du sénat, projet de loi Marleix, comité Ballardur, comment ne pas avoir le sentiment d'une certaine confusion ?

A ce sujet, nous regrettons vivement que les grandes associations pluralistes que sont l'AMF, l'ADF et l'ARF ne soient pas membres à part entière du Comité pour la réforme des collectivités locales,

d'autant que nous sommes tous conscients de la nécessité d'une réforme qui ne pourra se faire sans nous !

La fin de l'enchevêtrement des compétences est d'ailleurs moins une question financière - rien ne dit qu'elle réduira les coûts - qu'une question de lisibilité vis-à-vis du citoyen.

Nos trois associations ont donc décidé de travailler ensemble et d'élaborer des propositions d'organisation plus rationnelle conciliant proximité et efficacité. Nous demanderons également que l'Etat se recentre sur ses propres compétences et n'intervienne plus dans les domaines dont les collectivités ont la responsabilité.

Concernant plus spécifiquement les rapports entre les communes et les structures intercommunales, l'AMF a une position très ouverte concernant aussi bien la rationalisation des périmètres que les transferts de compétences. Elle est toutefois très attachée à un certain nombre de principes qui ont permis à l'intercommunalité de se développer considérablement depuis 15 ans et restent essentiels pour son bon fonctionnement.

Premier principe, la commune doit conserver une compétence générale, l'intercommunalité relevant du statut d'établissement public, doté de compétences spécialisées.

Deuxième principe : Il est nécessaire de laisser à chaque territoire suffisamment de souplesse pour que le bloc local constitué des communes et des communautés organise librement le partage de leurs compétences respectives.

Enfin, concernant l'élection des délégués communautaires au suffrage universel direct, elle ne peut être envisagée qu'à travers l'organisation d'un seul scrutin pour les élections communales et communautaires.

Même si cette liste est un peu longue, voilà, mes chers collègues, les grands dossiers que nous aurons à gérer ensemble au cours de ces six années.

Et cela évidemment dans un contexte où l'Europe influence considérablement nos politiques locales. C'est la raison pour laquelle nous avons créé il y a trois ans avec l'ADF, de l'AMGVF et de la FMVM et de l'APVF, la Maison européenne des pouvoirs locaux français.

Ce bureau de représentation commun, situé à Bruxelles, nous a permis d'afficher nos priorités à l'occasion de la présidence française de l'Union.

- Il s'agit, en particulier, de la sécurisation juridique du cadre des services publics locaux à travers une directive les définissant clairement.
- Il s'agit aussi de la reconnaissance que la mutualisation de services entre communes et EPCI relève de la libre organisation interne des Etats et non pas du marché intérieur.
- Nous souhaitons également attirer l'attention du gouvernement sur le danger que fait courir la transposition de la directive « Services » sur les services sociaux d'intérêt général. La notion très inhabituelle de mandatement risque de nuire à leur qualité et à leur saine gestion !
- Enfin, nous réaffirmons que la politique régionale doit être dotée d'un budget important et continuer à profiter à l'ensemble des territoires, qu'il s'agisse de soutenir les plus dynamiques, ou d'aider les moins favorisés à se développer.

Notre 91ème congrès, Monsieur le Premier ministre, se situe à un moment où la crise financière, la menace de récession mondiale et la montée du chômage qu'elles entraînent sont au premier rang des préoccupations de nos concitoyens.

Les maires de France sont prêts à jouer tout leur rôle dans la relance de l'activité économique, la lutte contre la précarité et le maintien de la cohésion sociale.

Les attentes sont fortes. Parce que notre engagement est d'abord un engagement au service des populations de nos communes, nous sommes prêts à répondre présents, pour peu que l'Etat nous en donne les moyens à travers un partenariat confiant et constructif.

## **Allocution de Monsieur François FILLON Premier ministre**

**Mesdames et Messieurs les Maires,  
Monsieur le Président, mon cher Jacques,**

Je voudrais d'abord vous dire le plaisir que j'ai de lancer avec vous les travaux du Congrès 2008 et de le faire en compagnie d'une grande partie de mon gouvernement.

Je veux, en mon nom et en leur nom, adresser aux 40 % de maires qui exercent leur premier mandat municipal mes encouragements les plus chaleureux.

Je veux rendre hommage à leur engagement pour la République et pour nos concitoyens. J'en connais les satisfactions, mais j'en connais aussi les difficultés, mon cher Jacques, pour avoir assumé cette charge de maire pendant de nombreuses années.

Nouveaux mandats, nouveaux défis, nouvelles exigences : tout place cette session sous le signe de l'initiative.

Tout, et d'abord le contexte.  
Permettez-moi de vous le rappeler.

L'OCDE vient de publier ses prévisions économiques pour la croissance mondiale de 2009. En l'espace de trois semaines, ses prévisions sont passées de 5 % de croissance mondiale à 1 %. Les prévisions de croissance pour les Etats-Unis sont de moins 1,1 %. Pour la Grande-Bretagne, de moins 1 %. Pour l'Allemagne, de moins 0,8 %. Pour l'Italie, de moins 1 %. Pour la zone Euro dans son ensemble, de moins 0,6 %.  
Et pour notre pays, de moins 0,4 %.

Voilà la situation dans laquelle nous nous retrouvons ensemble, avec la responsabilité collective de prendre les mesures qui vont permettre de surmonter cette crise et qui vont permettre de faire en sorte que nos structures, mais aussi nos concitoyens, nos concitoyens qui sont menacés par les conséquences de la crise économique et de la crise financière, puissent être préservés et que notre pays puisse le plus rapidement possible retrouver la croissance nécessaire à son développement.

La crise dicte notre ordre du jour. Il faut d'abord stopper cet incendie financier. Il faut ensuite contenir la tourmente économique. Il faut dans l'épreuve conforter la solidarité qui lie l'Etat aux collectivités locales. Et il faut mener à bien les chantiers de la croissance et de l'emploi pour préparer au plus tôt le rebond français.

Face à la crise, le gouvernement français a réagi avec rapidité et le président de la République a joué un rôle moteur pour coordonner la mise en place des dispositifs de lutte à l'échelle européenne et mondiale.

Il fallait d'abord assurer la stabilité du système bancaire : nous avons voté en quatre jours une loi de finances rectificative garantissant aux établissements français des liquidités stables de 1 à 5 ans pour un montant plafond de 320 milliards d'euros.

Il fallait veiller au contrôle scrupuleux des prêts consentis par l'Etat : nous avons créé pour les centraliser une société de refinancement de l'économie.

Il fallait afficher, sur un marché en proie au doute, la compétitivité et la solidité réelles des banques françaises : nous avons prévu d'accroître leurs fonds propres, en souscrivant jusqu'à 40 milliards d'euros de titres subordonnés, c'est-à-dire de prêts à long terme rémunérés à 8 %.

Il fallait enfin conserver pour règle absolue notre responsabilité devant le contribuable : nous avons voulu que prêts et garanties soient temporaires, qu'ils soient rémunérés et qu'ils donnent lieu à des engagements en contrepartie.

Et enfin, lorsque c'était nécessaire, nous avons décidé d'aller plus loin.

Pour sauver Dexia de la faillite, nous sommes montés au capital. Nous avons désigné de nouveaux dirigeants pour fixer une nouvelle ligne stratégique. Nous sauvons, avec les mesures qui ont été prises, les dépôts des clients des banques. Nous sécurisons l'épargne des Français. Nous protégeons les victimes de ses défaillances – et au premier rang d'entre elles, les entreprises mais aussi les collectivités locales, dont Dexia assurait pour une large part le financement !

Dès le début du mois d'octobre, nous avons, Monsieur le président, arrêté une enveloppe de 22 milliards de nouveaux prêts et garanties aux petites et moyennes entreprises, en particulier grâce aux excédents de l'épargne réglementée, mais aussi grâce aux nouveaux moyens que nous avons accordés à OSEO.

Dans le même temps, et pour couper court à toute hésitation de la part des banques, je demandais aux préfets de mettre en œuvre, dans chaque département, une commission de suivi et un réseau de médiateurs du crédit, chapeauté par un médiateur national. Bref, tout était fait pour réamorcer sans délai les circuits du financement au bénéfice des entreprises, des particuliers, des collectivités locales.

A cette réaction urgente, nécessaire, indispensable, il fallait joindre une politique de moyen terme, une politique axée sur le soutien de l'économie réelle et de l'investissement.

Le prochain sommet européen de décembre sera, à la demande expresse de la France qui préside l'Union européenne, consacré à la relance de l'économie européenne.

Si nous décidions chacun de notre côté de plans de relance nationaux sans aucune coordination, nous risquerions d'affaiblir l'effet de levier pourtant nécessaire de ces plans de relance.

Il faut donc que l'Europe, en même temps, mette en œuvre une relance massive de l'économie européenne, que nous puissions faire coïncider cette relance massive avec celle qui sera mise en œuvre – nous l'espérons, rapidement – par le nouveau gouvernement américain.

C'est la clé d'une reprise rapide de la croissance mondiale.

Seul un cadre commun peut assurer que les outils les plus pertinents seront utilisés pour soutenir l'économie. Et seul ce cadre commun garantit la crédibilité d'ensemble du retour à l'équilibre financier.

Nos moyens d'action seront naturellement les budgets des Etats membres mais aussi l'adaptation des règles européennes.

Il faut que nous puissions utiliser les circonstances exceptionnelles qui sont prévues par le pacte de croissance et de stabilité.

Il faut que nous obtenions, et c'est une exigence que nous allons formuler au Conseil européen, une adaptation considérable du contrôle des aides d'Etat, du contrôle des aides à finalité régionale.

Lorsqu'il y a le feu dans la maison, lorsqu'il faut relancer l'activité économique, lorsqu'il faut soutenir les investissements des entreprises et des collectivités locales, on ne peut pas être arrêté et bloqué par des règles de concurrence qui ne correspondent pas à la réalité de la situation économique que nous connaissons aujourd'hui.

Il faut aussi que nous puissions mieux utiliser les moyens européens de financement et prévoir, par exemple, que la Banque européenne de financement consacre les prêts nécessaires aux investissements stratégiques dont nous avons besoin.

Par exemple, dans l'industrie automobile : la situation du secteur automobile est une des plus préoccupantes avec celle du bâtiment dans notre pays aujourd'hui.

L'industrie automobile, c'est 10 % des Français qui travaillent.

Et l'industrie automobile, c'est aujourd'hui plus d'un million de véhicules dans les stocks des entreprises françaises.

C'est une crise comme on n'en a jamais connue dans l'histoire récente de cette industrie.

Et bien, nous allons proposer dans quelques jours des mesures fiscales considérables, des mesures fiscales coordonnées pour relancer l'activité de l'industrie automobile, à la fois pour relancer l'achat des véhicules neufs et, en même temps, pour permettre à cette industrie automobile d'aller plus vite vers la reconversion nécessaire qui doit lui permettre de produire les véhicules propres qui, demain, domineront le marché automobile mondial.

Mesdames et Messieurs les maires,  
L'Europe n'entend pas présenter en termes de relance une recette unique, mais une «boîte à outils» dans laquelle les Européens seront invités à utiliser les instruments les plus adaptés à leur situation. Certains ont décidé, et l'ont déjà annoncé, de baisser la TVA pendant une durée limitée.  
C'est une proposition qui est adaptée à une situation.

Nous, nous pensons en France et en Allemagne que la baisse de la TVA généralisée n'est pas une solution à la crise économique que nous rencontrons, pour trois raisons.

D'abord, parce que cette baisse de la TVA généralisée aurait pour premier effet de favoriser les importations et pas l'activité des salariés français qui travaillent dans les entreprises françaises.  
Deuxièmement, parce que ce serait une mesure qui serait répartie uniformément sur tous les consommateurs, alors qu'il faut que nous fassions un effort plus particulier pour ceux qui en ont le plus besoin.

Et enfin parce que quand on est dans une période de baisse extrêmement rapide des prix comme celle que nous connaissons en ce moment, il y a une grande tentation pour les industriels, pour les producteurs et pour la distribution d'empocher la baisse de la TVA sans la répercuter sur les consommateurs.

C'est la raison pour laquelle nous pensons que chaque pays, chaque Etat doit garder une marge de liberté dans la mise en œuvre de son plan de relance.

Et dans ce cadre, la France est déterminée à soutenir son activité économique, fût-ce au prix – je le dis devant vous aujourd'hui après avoir défendu l'année dernière, lorsque j'étais venu vous voir, la nécessité de tenir les engagements que nous avons pris sur la réduction du déficit budgétaire dans les délais – eh bien je dis aujourd'hui devant vous que devant la situation économique qui est celle que nous connaissons, nous devons accepter qu'il y ait un délai supplémentaire à notre retour à l'équilibre budgétaire. Mais cela ne veut pas dire que nous devons abandonner cet objectif de retour à l'équilibre budgétaire.

Je voudrais rappeler ici, à chacun, mais vous le savez bien, vous qui gérez vos communes avec beaucoup d'attention, avec beaucoup de rigueur, vous qui n'accepteriez jamais de vous engager dans des dépenses dont vous sauriez à l'avance qu'elles ne peuvent pas être couvertes par vos recettes, vous savez très bien ce qu'il adviendra, ce qu'il pourrait advenir d'un pays qui ne ferait jamais l'effort de réduire sa dépense publique pour réduire ses déficits.  
Cela fait 34 ans que dans notre pays, on n'a jamais voté un budget en équilibre.

Tous les Français de moins de 34 ans pensent que cela marche comme cela. Et tous les Français qui ont plus de 34 ans se disent : « Si cela a duré 34 ans, cela va bien durer encore quelques années ».

Et bien, la vérité, c'est que cette dette qui s'accumule sur notre tête, sur la vôtre, sur celle de nos enfants, sur notre économie, c'est elle qui diminue nos capacités d'investissement.  
C'est elle qui diminue nos capacités à réagir aux demandes qui peuvent apparaître, à un moment ou à un autre, de tel ou tel secteur, de tel ou tel territoire.  
C'est elle qui pèse sur la fiscalité française et qui nous place dans une situation de non-compétitivité par rapport à beaucoup d'autres pays européens.

Et donc oui, il faut relancer l'activité, mais il faut le faire en mettant l'argent sur les investissements, en mettant l'argent sur le soutien à la recherche, sur le soutien à l'innovation, sur le développement des universités, sur les infrastructures de transport, sur toutes les

infrastructures qui vont permettre d'améliorer la compétitivité de l'économie française, qui vont permettre d'améliorer la vie de nos concitoyens et qui vont permettre à notre pays de retrouver plus vite la croissance.

Le gouvernement annoncera dans quelques jours un plan d'action national qui sera déployé sous l'égide européenne.  
Ce plan se concentre sur l'accélération des programmes d'infrastructure et d'investissements susceptibles d'entrer en vigueur dans des délais brefs, c'est-à-dire les programmes qui sont prêts, les programmes qui sont bloqués – ceux qui sont bloqués pour des raisons financières, ceux qui sont bloqués pour des raisons de réglementation.  
Nous voulons les mettre en œuvre parce qu'il ne servirait à rien de lancer un grand programme d'investissement pour soutenir des infrastructures qui ne seront réalisées que dans quatre, cinq ou dix ans, le temps de se mettre d'accord sur les tracés, sur les financements et sur le respect de toutes les règles qui doivent être respectées.

Oui, Monsieur le Président, nous allons proposer que, pendant une période déterminée correspondant à la lutte contre cette grave crise que nous rencontrons, il puisse y avoir des réglementations allégées. Des réglementations allégées pour les acteurs publics.  
Pour les acteurs publics qui tiennent une grande partie de l'investissement entre leurs mains.  
Oui, nous allons exiger que la Commission européenne accepte de suspendre une partie des règles de la concurrence, s'agissant de ces actions.  
Oui, nous allons regarder comment assouplir les règles des marchés publics pour que les acteurs publics puissent plus rapidement investir et venir au service de l'économie française.

N'oublions pas, à cette occasion, le soutien dû aux Français qui risquent de subir le plus fortement l'impact de la crise.  
Nous allons mettre en œuvre dans quelques mois une réforme considérable qui est la réforme du revenu de solidarité active.

Mais sans attendre, je voulais évoquer un autre sujet qui concerne les Français les plus frappés par la crise, c'est celui de l'immobilier et du logement.  
Le resserrement du crédit, le resserrement des crédits aux promoteurs comme aux particuliers, l'incertitude liée au prix futur de l'énergie, le développement très inégal du marché de la construction neuve, ont conduit cette année à la baisse de plus d'un quart des mises en chantier dans notre pays.  
Il n'y a pas que des inconvénients à un ajustement des prix par rapport aux revenus des ménages. Et nous savons tous que les cinq années passées avaient enregistré des hausses très excessives du bâti et du foncier qui ont, d'ailleurs, conduit à accroître sur la part de revenus des ménages les plus modestes, la part qui revient au logement.

Mais nous savons aussi qu'avec un déficit déjà estimé à près de 500 000 logements, il n'est pas acceptable que la crise précarise encore les conditions de vie des ménages.  
Nous avons déjà voté au cours de l'année une indexation plus réaliste des loyers, le crédit d'impôt sur les intérêts de l'emprunt, la vente à leurs locataires de 40 000 logements HLM.

Le 1er octobre, nous avons ajouté à ces mesures un plan massif de soutien à l'immobilier, avec en particulier le rachat de 30 000 logements neufs non réalisés, à prix décoté, dont une grande partie vont être remis à disposition des opérateurs du logement social pour aller plus vite vers la réalisation des logements sociaux nécessaires dans notre pays.  
Nous avons décidé de l'augmentation du plafond de ressources pour l'octroi des prêts d'accession sociale. Il y avait à peu près 20 % des ménages qui pouvaient relever de ce dispositif, il y en aura près de 70 % après la réforme qui a été décidée.

Au cœur de ce plan, Mesdames et Messieurs les Maires, il y a le Pass-Foncier. Le Pass-Foncier qui vous concerne directement, destiné à épauler les plus modestes des accédants à la propriété.  
Le Pass-Foncier permet de cumuler le prêt à taux zéro accordé par l'Etat, une TVA à 5,5 % et un prêt complémentaire du 1 % logement.

Ce Pass-Foncier sera prolongé jusqu'à la fin 2010. Il sera étendu aux logements collectifs et son nombre sera considérablement augmenté.

D'une certaine façon, vous détenez la clé du Pass-Foncier. Il vous revient de la faire jouer.

Je veux dire que d'autres dispositifs (le financement de 120 000 logements sociaux en 2009, les travaux induits par le Grenelle de l'environnement, les nouvelles aides, en particulier l'éco-prêt à taux zéro destiné aux travaux d'économie d'énergie dans les logements neufs) devraient en prolonger les effets.

120 000 logements sociaux, c'est trois fois plus que ce que construisait la France il y a six ans.

L'impact sur l'économie française des seules mesures nouvelles que je viens d'évoquer devrait être de 8 à 12 milliards d'euros soit un demi-point de PIB supplémentaire auquel il faudra ajouter les mesures de relance économique qui seront annoncées dans quelques jours.

Mesdames et Messieurs les Maires,

Il y a quelques jours, le président de la République a annoncé la création d'un fonds souverain français. Placé sous la présidence du directeur général de la Caisse des dépôts, ce fonds sera doté de 20 milliards d'euros et il commencera à intervenir dans les tout prochains jours.

Ce fonds, c'est l'instrument d'une politique volontaire qui refuse de laisser tomber nos industries de production. C'est l'instrument d'un soutien conjoncturel puissant.

Et c'est la meilleure solution pour aider les champions nationaux, quelle que soit, par ailleurs, leur taille, à éviter les écueils de la faillite ou du rachat dans ces temps de troubles boursiers.

L'exonération totale de la taxe professionnelle sur les investissements nouveaux répond à la même logique.

Oui, un dégrèvement de 100 % sera accordé aux entreprises sur la base de la taxe professionnelle, assis sur les équipements et les biens mobiliers acquis jusqu'au 31 décembre 2009.

Cette exonération concerne tous les investissements productifs. Elle perdurera pendant toute leur durée de vie. Son champ est donc plus large et plus puissant que l'actuel dégrèvement pour investissements nouveaux.

Je veux insister sur ce point pour répondre aux inquiétudes exprimées par votre Association : il s'agit bien d'un dégrèvement de fiscalité locale et, à ce titre, une mesure qui sera intégralement prise en charge par l'Etat. Le produit perçu par les collectivités territoriales sera strictement protégé.

Et pour les entreprises, l'allègement sera de l'ordre de 1 milliard d'euros. Il constituera une incitation très forte à l'investissement au moment où elles en ont besoin.

Il ne constituera pas, en revanche, un cadeau sans contrepartie puisque pour en bénéficier, les entreprises devront investir entre le 23 octobre 2008 et le 31 décembre 2009. Il s'agit bien d'une mesure ciblée sur la relance économique et sur la relance de l'investissement.

Aujourd'hui, la politique de soutien de l'activité est en place. Elle vient épauler notre politique de l'emploi.

La défiscalisation des heures supplémentaires, la fusion de l'ANPE et de l'UNEDIC, la modernisation du marché du travail, la réforme du temps de travail, désormais négociable au niveau de l'entreprise.

Nous avons déjà pris beaucoup de décisions, mais la crise nous oblige à faire plus, à aller plus loin.

Quand une restructuration s'annonce, tous les services de l'Etat doivent être mobilisés pour l'anticiper.

Et nous voulons mettre en œuvre une amélioration considérable du dispositif de chômage partiel. Dispositif dont nous savons bien qu'il est insatisfaisant mais dont nous savons aussi combien il est nécessaire.

A des entreprises qui doivent passer des moments difficiles, nous voulons étendre les conditions de mise en œuvre du chômage

partiel. Quand une restructuration devient inévitable, il faut qu'elle soit accompagnée de manière performante et rapide.

Il faut qu'une personne qui termine un CDD ou qui termine un contrat d'intérim puisse être prise en charge immédiatement. Pas dans un mois, pas dans deux mois. Immédiatement.

Nous expérimentons depuis 2006 dans sept bassins d'emplois le contrat de transition professionnelle. Ce contrat de transition professionnelle atteint le plus souvent un taux de reclassement de 70 %. C'est un instrument efficace. Nous voulons que cet outil, puissant, soit étendu aux 25 bassins d'emplois les plus touchés dans notre pays.

Enfin, tout doit être fait pour créer et saisir les nouvelles occasions d'embauche. Le gouvernement a arbitré le déblocage d'une nouvelle enveloppe de 100 000 contrats aidés en 2009. Le plan Borloo a, quant à lui, permis de créer plus de 200 000 emplois dans les services à la personne.

Après l'urgence financière, après le soutien à l'activité, après la protection de l'emploi, la crise inscrit à notre programme un quatrième impératif, c'est celui du renforcement de la solidarité nationale.

J'ai évoqué tout à l'heure la révolution que va constituer la mise en œuvre au 1er juillet prochain du revenu de solidarité active.

Le revenu de solidarité active constitue un véritable investissement en faveur de la réinsertion et de l'emploi. C'est un dispositif qui rompt avec les logiques d'assistance pour ramener les plus fragiles vers l'autonomie et vers la dignité associées au travail.

Parmi les mesures de solidarité, la revalorisation du minimum vieillesse s'est imposée à la réflexion du gouvernement, comme celle des retraites agricoles. Etendue aux veuves et aux conjoints, elle devrait bénéficier à 350 000 Français pour lesquels elle constituera un véritable filet de protection.

Enfin, la prime exceptionnelle de fin d'année pour les titulaires de minima sociaux a été majorée de 150 à 220 euros, et versée de façon anticipée.

Le souci de solidarité nationale s'applique aux Français, mais il s'appliquera aussi à vos communes. Que la très grande majorité soit dans une situation financière satisfaisante ne nous dispense pas d'épauler rapidement celles qui affrontent des difficultés.

Difficultés à emprunter, d'abord. J'ai demandé à la Caisse des dépôts de mettre à leur disposition immédiatement 5 milliards d'euros supplémentaires, soit en direct, soit par le canal de leur banque, pour faciliter la fin de l'exercice comptable. L'adjudication ayant eu lieu le 4 novembre, les enveloppes commencent à être mobilisées.

Difficultés à rembourser, ensuite. Les collectivités locales s'administrent librement, et vous me l'avez à plusieurs reprises rappelé, Monsieur le Président, la plupart de celles qui recourent à l'emprunt ont des capacités d'expertise qui leur permettent d'agir en connaissance de cause, et tous les élus locaux sont responsables de ce qu'ils signent !

Beaucoup ont souscrit des produits structurés dont je veux dire qu'ils ne sont pas heureusement tous des produits financiers toxiques ! Les uns ont agi à bon escient et sont parvenus à réduire le montant de leurs intérêts.

D'autres – comment dirai-je ? – ont pu être mal conseillés. Eh bien, j'ai demandé à Christine Lagarde et à Michèle Alliot-Marie de réunir l'ensemble des établissements bancaires pour mettre en place un dispositif qui permette à chaque collectivité, confrontée à cette question, de voir sa dette, ses emprunts, réexaminés de manière individuelle au cas par cas, collectivité par collectivité, en fonction de la réalité de la situation.

Dans les mois à venir, les tensions seront inévitables sur les finances des collectivités comme sur celles de l'Etat.

Une croissance économique atone, cela signifie des rentrées fiscales moindres. Cela signifie une pression accrue sur les dépenses et notamment sur les dépenses sociales. Aujourd'hui, nos collectivités dégagent un excédent de recettes, ce qui leur assure un taux d'autofinancement élevé. Leur dette représente seulement 1 % de la dette publique. Elles sont capables de remplir avec l'Etat ce rôle d'amortisseur de la crise et je crois que c'est un motif de fierté pour nous tous.

Mais il fallait néanmoins que le projet de loi de finances tienne compte de l'effort qui leur est demandé.

Nous nous étions fixé pour règle l'année dernière, et cette année de la même façon, d'aligner les concours financiers sur l'inflation. Nous venons de réviser nos perspectives de croissance et d'inflation. Le budget a été construit sur une inflation à 2%. L'inflation prévisible sera sans doute de 1,5 %, peut-être même un peu moins. Les dépenses de l'Etat ont été révisées sur cette nouvelle base.

Nous avons souhaité, avec Michèle Alliot-Marie, avec Christine Lagarde, que la dotation des collectivités locales ne soit pas révisée sur cette base. Elle reste donc calculée sur une augmentation de 2 %, ce qui représente, si l'inflation est à 1,5 %, 250 millions d'euros supplémentaires. Cette exception m'est parue légitime parce que face à la crise, il faut que les collectivités locales puissent garder des marges de manœuvre pour l'investissement.

Mesdames et Messieurs, nous n'avons pas le choix. Cette crise doit être un tremplin pour se mobiliser, un tremplin pour se transformer, un tremplin pour se dépasser. Et le secteur public doit participer à la compétitivité globale de notre pays. Depuis 18 mois, nous avons engagé un grand nombre de réformes structurelles. Nous avons cherché à tirer les meilleurs partis des moyens de l'Etat pour rendre l'Etat plus efficace et moins coûteux. La révision générale des politiques publiques s'applique évidemment à la réforme territoriale de l'Etat.

Cette réforme n'est pas un désengagement de l'Etat. C'est une réforme qui vise, au contraire, à lui permettre de mieux assurer ses fonctions et de mieux les assurer au service des Français.

Elle ne va pas sans une transformation de son fonctionnement territorial.

Elle ne va pas sans une meilleure prise en compte de son coût. La plus grande partie de cette nouvelle organisation sera mise en œuvre avant la fin de l'année 2010, ce qui est un délai très court pour un chantier de cette ampleur. J'ai demandé aux préfets de me proposer dans ces conditions des plans qui respectent trois priorités :

- Ils doivent regrouper les services de l'Etat en un nombre très restreint de structures administratives.
- Ils doivent rationaliser en conséquence les implantations immobilières.
- Ils doivent améliorer l'organisation des fonctions support pour augmenter fortement la part d'activité traduite en services rendus aux administrés.

On a besoin de moins de back-office et de plus de personnes à la disposition de nos administrés.

Les directions départementales les plus proches de votre action seront organisées de manière interministérielle à deux ou trois par département, en fonction des publics et des sujets locaux les plus sensibles.

Mais il n'est pas pour autant question d'affaiblir l'action publique dans les territoires déjà fragiles, et je veux devant vous reprendre l'engagement qui a déjà été pris par Michèle Alliot-Marie : nous ne supprimerons pas de sous-préfectures dans les territoires ruraux. Nous n'avons pas l'intention de revenir sur le maillage du territoire.

Bien entendu, l'Etat se réserve la possibilité d'organiser ses services, de les organiser pour qu'ils soient plus efficaces.

Mais nous garderons le maillage territorial auquel nous sommes attachés et qui est une des réponses au problème de solidarité qu'impose la crise d'aujourd'hui.

La réforme de l'Etat, comme la réduction du nombre de ses fonctionnaires, pose inévitablement la question de l'emploi public.

Oui, Mesdames et Messieurs les Maires, un régiment, une école de gendarmerie, cela compte dans une économie locale, je le sais.

Mais en même temps, je vous le dis avec franchise : la problématique de l'emploi public ne peut pas empêcher le gouvernement de réformer.

La problématique de l'emploi public ne peut pas empêcher le gouvernement de tenir, de prendre toutes les conséquences du fait que la Guerre froide est terminée et que nous n'avons plus besoin d'avoir une armée capable de s'opposer à l'invasion à l'est d'un ennemi qui n'existe plus.

Bien entendu, il faut prendre toutes les précautions. Il faut discuter pour chercher à trouver les moyens d'atténuer les conséquences de ces réformes. Mais qui peut prétendre que devant l'histoire, nous, responsables nationaux, vous, responsables locaux, nous devrions rester immobiles et ne pas toucher aux structures que nous avons héritées d'un autre temps, qui ne correspondent plus à la réalité d'aujourd'hui alors que, par ailleurs, dans d'autres secteurs, nos concitoyens ont besoin de moyens supplémentaires, d'engagements supplémentaires de l'Etat ?

L'Etat doit aider les territoires les plus affectés à rechercher une nouvelle dynamique de développement. Il doit aider à l'implantation de nouvelles activités.

Vous avez évoqué, Monsieur le Président, le plan d'accompagnement des mesures de restructuration de la défense. Il mobilise 320 millions d'euros pour les contrats et les plans de redynamisation. Il prévoit des dispositifs fiscaux adaptés ainsi qu'un programme sans précédent de délocalisation de services d'administration centrale vers les territoires les plus touchés et la mise à disposition gratuite des emprunts de l'Etat au profit des collectivités territoriales qui ont pour ces emprunts des projets à proposer.

La réforme de l'Etat, c'est aussi la remise en ordre des dépenses publiques qui est fondamentale pour la compétitivité de notre pays. Je ne le répéterai jamais assez : un pays durablement endetté, c'est un pays qui perd ses marges de manœuvre ; c'est un pays qui reporte sur les générations futures le poids de son inertie ; c'est un pays dont les dirigeants ne sont pas responsables.

Nous sommes là devant un enjeu qui nous dépasse, qui dépasse chacun d'entre nous, qui dépasse nos territoires, qui dépasse la durée des mandats qui sont les nôtres. Nous sommes là devant un enjeu qui n'est pas un enjeu de droite ou de gauche, qui n'est pas un enjeu qui distinguerait l'Etat des collectivités territoriales. Nous sommes tous dans la même barque. Nous sommes tous comptables de la même République.

Les collectivités locales partagent avec l'Etat la responsabilité d'un retour à l'équilibre des finances publiques parce qu'elles participent largement, depuis la décentralisation, à la mise en œuvre de ces politiques publiques ; parce que l'Etat leur consacre déjà plus de 20 % de son budget.

Il ne s'agit pas de faire des concours aux collectivités la variable d'ajustement du budget de l'Etat, comme je l'entends parfois.

Il s'agit simplement d'imposer à leur progression la même norme qu'à celle des dépenses de l'Etat, c'est-à-dire le taux de l'inflation.

Et la vérité, Mesdames et Messieurs les maires, c'est que la progression globale est déjà plus forte que le taux de l'inflation.

Le cadre du possible étant fixé par le projet de loi de finances, je suis prêt à débattre avec les élus de la structure des dotations pour en faire de véritables outils de développement économique et de la solidarité nationale.

Comme vous, je suis attaché à ce que ces dotations préservent d'abord la capacité d'investissement des collectivités, dont vous avez eu raison de souligner que le rôle est essentiel pour l'investissement global de notre pays.

Enfin, vous avez évoqué la dotation de solidarité urbaine : 120 millions d'euros supplémentaires lui seront consacrés à travers une

progression notamment de 70 millions d'euros de la dotation spécifique et la création d'une dotation de développement urbain. Le dispositif qui a été adopté par l'Assemblée nationale pour la réforme de la DSU est, je le crois, satisfaisant, et je veux devant vous saluer le rôle du Comité des finances locales et de son président, Gilles Carrez.

Ces 70 millions d'euros supplémentaires seront consacrés en 2009 aux 150 communes les plus défavorisées de notre pays, tandis que les 327 villes suivantes, classées en fonction de leur indice synthétique, bénéficieront d'une augmentation de 2 % de leur dotation.

Les communes qui auraient dû cesser de recevoir la DSU bénéficieront, quant à elles, d'une dotation équivalente à celle reçue en 2008. Comme convenu avec les associations d'élus, un groupe de travail sera mis en place pour une réforme du dispositif en 2010.

Mesdames et Messieurs les maires, la modernisation de notre pays passe par une rénovation de nos institutions locales.

Vous connaissez la situation, et votre président l'a évoquée lui-même avec beaucoup de franchise : la fiscalité locale est obsolète. Je ne crois pas que la réforme que je viens d'évoquer de la taxe professionnelle soit la première. Elle vient s'ajouter à beaucoup d'autres qui ont contribué à enlever de plus en plus à la taxe professionnelle sa logique, à lui enlever son efficacité.

Les valeurs locatives sur lesquelles les taxes foncières sont assises sont inéquitables, tout le monde le sait. Elles sont éloignées des réalités locales.

La taxe professionnelle est le seul impôt au monde à frapper à 80 % les investissements des entreprises.

Les collectivités locales n'ont pas les ressources fiscales qui sont adaptées à leurs compétences.

Par ailleurs, l'empilement sans équivalent des niveaux de collectivités et l'enchevêtrement surtout des compétences rendent notre système local complètement incompréhensible, insuffisamment efficace et coûteux pour le contribuable.

Notre réflexion sur les institutions locales repose sur la volonté de simplifier les structures, sur la volonté de clarifier les compétences, sans a priori, sans schéma pré-établi, et en acceptant de ne pas retenir forcément le même schéma pour l'ensemble du territoire national.

Pourquoi n'accepterions-nous pas enfin qu'il puisse y avoir sur le territoire national en fonction des caractéristiques, en fonction de l'histoire, en fonction de la fragilité ou, au contraire, des potentialités de tel ou tel territoire des systèmes d'organisation différents ?

La réforme de la fiscalité locale, quant à elle, doit avoir comme point de départ la réforme de la taxe professionnelle.

Vous voyez bien que la mesure, j'allais dire ultime que nous venons de prendre, d'exonération des nouveaux investissements marque au fond la fin d'un impôt qui est à bout de souffle.

Il faut donc maintenant, parce que nous sommes au pied du mur, avant l'échéance de 2011 – pourquoi 2011 ? Parce que c'est à cette date que les réformes successives produiront tous leurs effets – remettre sur le chantier cette taxe professionnelle, avec un objectif premier, celui de libérer l'investissement.

Elle doit avoir comme corollaire une redistribution des impôts qui sont affectés à chaque niveau de collectivité.

Comme vous le savez, le président de la République a confié à Edouard Balladur la présidence d'un comité pluraliste pour faire avancer la réforme des collectivités locales.

Ce comité est libre. Il est libre dans ses méthodes de travail. Il sera libre dans les propositions qu'il formulera au premier trimestre 2009.

Mais je veux vous dire que dans leurs appréciations, vos associations, le Parlement au premier rang, joueront naturellement un rôle déterminant, et je sais que le ministre chargé des relations avec le Parlement, Roger Karoutchi, sera plus que jamais à son écoute et que vous-mêmes, les élus locaux, vous serez complètement associés à leur suite.

Mesdames et Messieurs les maires, le 21 octobre dernier, les députés ont adopté à l'unanimité le projet de loi de programme mettant en œuvre les conclusions du Grenelle de l'environnement.

Ce vote exceptionnel dans notre pays dit assez leur adhésion et la manière dont les enjeux environnementaux auront pénétré la société française.

Ce texte va être mis en œuvre, et d'ores et déjà le Conseil d'Etat examine ce qu'on appelle le projet de loi Grenelle II qui comporte un grand nombre de mesures qui vous concernent.

Parce que le développement durable, nous le savons, se jouera d'abord à votre niveau.

D'abord, parce que les collectivités sont au cœur de la maîtrise et de la gestion du territoire. La nouvelle politique de « trame verte », c'est-à-dire la restauration des continuités écologiques, doit donc être à la main des élus.

Mais aussi parce que c'est au plus près du terrain que les initiatives pertinentes émergent. Le Grenelle prévoit ainsi d'élargir la liberté des collectivités en leur confiant de nouveaux outils (le plan « ville durable »), la possibilité de rajouter des critères de densité autour des nœuds de transports en commun ou encore la possibilité d'ajouter des critères d'efficacité énergétique de l'habitat dans les documents d'urbanisme.

Les schémas de cohérence territoriale intégreront désormais des objectifs de développement durable comme la lutte contre la consommation excessive de terres agricoles et naturelles.

Les collectivités réaliseront dorénavant des plans climat-énergie territoriaux, qui leur permettront d'identifier des engagements possibles en matière de réduction des gaz à effet de serre et de s'associer à l'effort national de réduction de 20 % des émissions d'ici 2020.

Enfin, les nouveaux objectifs de prévention et de recyclage des déchets seront retenus.

La politique des filières dans laquelle l'amont finance l'élimination en aval, Monsieur le président, sera développée.

Dans une période économique incertaine, je pense que nous n'avons pas tort de faire le choix de l'audace environnementale.

Nous voulons saisir ce relais de croissance que constituent les technologies de « rupture verte ».

Nous consacrerons 1 milliard d'euros à la recherche sur les quatre prochaines années pour financer notamment un « fonds de démonstrateurs » pour permettre d'accélérer le passage de ces technologies protectrices de l'environnement au développement industriel.

Enfin, l'activité de rénovation technique du bâtiment à partir de 2009 : les 100 milliards d'euros d'investissements, public et privé, pour les transports, qui seront inscrits dans le Grenelle entre 2009 et 2020, je veux dire que c'est notre avenir, ce sont nos emplois et c'est la préfiguration de la croissance verte que les Français appellent majoritairement de leurs vœux !

Mesdames et Messieurs les maires, la solidarité territoriale, c'est la certitude que partout sur le territoire français, nos concitoyens continuent à bénéficier des mêmes droits et des mêmes chances.

Et au premier rang de ces préoccupations, il y a l'accès aux soins. Le ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, a présenté un projet de loi intitulé – chaque mot compte – « Hôpital, santé, patients et territoires ».

L'objectif de ce projet de loi, c'est de passer un véritable pacte de modernité avec notre système de santé.

C'est de garantir l'égalité de l'accès aux soins en libérant les forces de notre réseau hospitalier.

C'est le décloisonnement.

C'est la création de synergies entre le public et le privé.

C'est plus de facilités pour les coopérations entre les établissements en les réunissant par exemple dans des communautés hospitalières de territoire.

Mais l'objectif, c'est aussi de prendre en compte les contraintes de déplacement imposées aux patients, de renforcer les incitations géographiques pour mieux répartir les installations nouvelles des

médecins, d'encourager la création locale de maisons de santé pluri-professionnelles.

Si une concentration des services au cœur du département doit se traduire par une disparition de l'offre en périphérie, alors nous serons tous perdants, et le service public hospitalier le premier.

Mais si les rapprochements de services peuvent créer une dynamique, peuvent renforcer l'attrait d'un département désavantagé en termes de démographie médicale, alors nous aurons gagné notre pari.

La solidarité territoriale, c'est aussi la défense de l'Education nationale et des valeurs qu'elle porte.

Je connais votre attachement au bon fonctionnement de l'école, dans chacune de vos communes, et des efforts accomplis pour accompagner les changements successifs – école après l'école, suppression du samedi matin, instauration du service minimum d'accueil.

Le ministre de l'Education nationale réforme et il a raison de le faire. Il a raison de le faire parce que notre système éducatif a besoin de réformes, et personne ne peut le nier.

Quant à la loi de la République, Mesdames et Messieurs les maires, elle n'est pas négociable. Le service minimum d'accueil a été voté par le Parlement qui représente la majorité des Français et correspond à la demande légitime des familles.

Eh oui ! Je sais que la situation de chaque commune est particulière et je sais que sans l'ouverture d'un dialogue, sans la prise en compte de vos contraintes, l'application de la loi ne sera pas possible de façon satisfaisante.

Eh bien, je compte sur une vraie concertation entre les représentants de l'Etat et vous, au niveau local, entre l'Etat et vos représentants au niveau national, et naturellement je suis prêt à toutes les évaluations nécessaires pour faire en sorte que nous améliorions le service public.

On ne peut pas être à la fois, d'un côté, pour le service public et, en même temps, refuser de mettre en œuvre les conditions qui permettront à ce service public d'être appliqué 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Tous ici, Mesdames et Messieurs les maires, nous sommes profondément républicains, et je suis convaincu que nous trouverons les moyens de lever ensemble les obstacles restants.

Je tiens le même raisonnement pour la plupart des services publics, et notamment en milieu rural, c'est-à-dire dans la très grande majorité des 36 000 communes que vous représentez. Je veux un redéploiement de ces services publics qui tire réellement les conséquences de la décentralisation.

Pour la réussir, j'appelle les collectivités locales à tirer tous les profits de l'intercommunalité qui apparaît plus que jamais comme l'échelle pertinente pour l'organisation de ces services publics.

Je sais qu'Alain Marleix consacre une réflexion particulièrement vigilante avec vos associations à cette question.

J'appelle les collectivités territoriales à la concertation, à l'imagination. Mais je les appelle aussi au réalisme et je les appelle à peser sans a priori l'importance réelle des adaptations proposées.

En contrepartie des efforts consentis, Monsieur le Président, il est nécessaire de réévaluer la charte des services publics en milieu rural. Il est nécessaire de la faire évoluer. De la faire évoluer dans l'esprit du partenariat qui a présidé à sa signature.

J'ai confié, bien conscient des difficultés de mise en œuvre qui existaient ici et là, un mandat clair à Hubert Falco, le secrétaire d'Etat chargé de l'aménagement du territoire. Il sait comme moi l'attachement de l'Association des maires de France à cet outil.

Le service public aujourd'hui, ce n'est pas toujours la présence symbolique d'un guichet public en sous-régime.

Le service public, c'est aussi de plus en plus l'accès aux nouvelles technologies de l'information, l'accès à l'Internet haut débit, c'est

l'aménagement numérique comme forme moderne de la proximité administrative, culturelle et citoyenne.

A ma demande, Eric Besson a élaboré un plan « France numérique 2012 » qui prévoit qu'à cette échéance, 100 % des Français devront accéder à l'Internet haut débit fixe et mobile.

Grâce aux efforts des collectivités, et Dieu sait s'ils ont été importants ces dernières années, nous avons déjà rattrapé une grande partie de notre retard et nous avons assuré à 99 % de nos concitoyens une couverture Internet que la plupart de nos voisins d'Europe nous envient.

Mais il faut aller plus loin. Et pour aller plus loin, nous allons définir un nouveau droit, celui d'accéder au haut débit partout sur le territoire pour un tarif abordable. Ce nouveau droit sera opposable aux opérateurs que nous allons sélectionner.

Mais nous allons aussi anticiper la révolution technologique du très haut débit en créant les conditions favorables à un effort d'infrastructure majeur, notamment à l'investissement des opérateurs dans une nouvelle boucle locale en fibre optique.

Dans le passé, notre pays a su relever les défis successifs de l'aménagement routier, du chemin de fer, de l'électrification.

Eh bien, avec le concours de l'Etat, des collectivités, des opérateurs, de l'Union européenne, nous serons capables de relever celui du très haut débit. Et pour éviter une nouvelle fracture numérique, les collectivités locales auront un rôle-clé à jouer dans la cohérence et dans la régularité de son déploiement.

Pour que tous les Français puissent disposer à terme d'une solution technique, j'ai décidé de consacrer à ce chantier national ce qu'on appelle le dividende numérique, c'est-à-dire les fréquences qui vont être progressivement libérées par la fin de la diffusion analogique de la télévision hertzienne. Ces fréquences sont particulièrement adaptées à la couverture des zones les moins denses.

Eh bien, dès 2009, elles seront attribuées aux opérateurs et seulement aux opérateurs qui s'engageront à étendre le très haut débit mobile aux communes isolées.

A court terme, je suis heureux de confirmer que grâce à la négociation qui a été conduite cet été par Hubert Falco, les 364 zones blanches de la téléphonie mobile devront être très prochainement couvertes, mettant un point final à la couverture du territoire français.

Mesdames et Messieurs les maires, nous voulons que nos communes vivent.

Et il faut, pour cela, que les formes irremplaçables de la proximité – le commerce de détail, l'artisanat, les services locaux – puissent continuer d'y être assurés.

Pour donner aux pouvoirs publics les moyens de les défendre, la loi de modernisation de l'économie a renforcé considérablement les moyens du FISAC.

Le FISAC aidera les maires à assurer une diversité commerciale en prenant en charge une partie des intérêts de l'emprunt que les communes pourraient avoir contracté, en faisant jouer leur droit de préemption sur des fonds de commerce.

Parce que nous voulons améliorer son action en zone rurale, le nombre des entreprises concernées sera élargi, ses taux d'intervention et ses montants maximum seront augmentés, les décrets correspondants seront pris avant la fin de cette année.

Lors du débat sur la loi de modernisation de l'économie, les parlementaires ont demandé au gouvernement d'examiner l'intégration du droit de l'urbanisme commercial dans le droit commun de l'urbanisme. C'est un sujet extrêmement délicat, qui demande de trouver un équilibre entre absence totale de régulation, qui n'est évidemment pas souhaitable, et fermeture des territoires, qui ne l'est pas plus.

J'ai confié une mission au député Jean-Paul Charié sur ce sujet. Il doit me rendre son rapport pour la mi-décembre de façon à ce que

nous puissions, dès le début de l'année 2009, proposer au Parlement un débat sur ce sujet.

Enfin, je n'oublie pas que les maires des petites communes rurales sont particulièrement attentifs au soutien que les pouvoirs publics apportent à l'agriculture.

Ce n'est certes plus la seule activité du monde rural, mais chacun sait combien sa place demeure essentielle.

Après un an de discussions, la présidence française est parvenue, jeudi dernier, à un accord sur le bilan de santé de la politique agricole commune. C'est un accord solide. C'est un accord qui prépare l'avenir en répondant à deux enjeux majeurs pour notre agriculture : la localisation des productions, en nous permettant de réorienter une partie des aides vers les territoires et vers les produits les plus fragiles ; ensuite, la stabilisation des marchés en préservant des mécanismes d'intervention sur le lait et sur le blé.

Nous avons été très vigilants sur les quotas laitiers.

La réforme précédente de 2003 a décidé de leur suppression en 2015, ce qui suscite des inquiétudes légitimes de la part des professionnels et des élus de beaucoup de régions.

Nous avons veillé à ce que l'augmentation de ces quotas soit très progressive, 1% par an, et nous avons décidé que des mesures d'accompagnement à la production laitière seraient mises en place.

L'accord va enfin nous permettre de répondre aux défis d'une agriculture durable dans le cadre d'une politique de développement rural adaptée. C'est une contribution tangible de la politique agricole commune aux orientations définies par le Grenelle de l'environnement. Les discussions vont à présent s'engager rapidement avec la profession agricole pour arrêter les choix de notre pays.

Le gouvernement a aussi la préoccupation des revenus agricoles. Vous le savez, les marchés agricoles se sont retournés brutalement, et avec l'augmentation considérable des charges, le revenu des éleveurs, des producteurs de fruits et légumes, d'une partie des viticulteurs s'est fortement dégradé.

Dans un contexte budgétaire dont je n'ai pas besoin de rappeler combien il est difficile, nous avons travaillé avec Michel Barnier à des réponses concrètes pour permettre que ces secteurs puissent passer sans dommage le cap difficile de 2009.

Le plan d'urgence que Michel Barnier a présenté le 7 novembre dernier à la profession agricole est doté de 204 millions d'euros de fonds publics auxquels il convient d'ajouter les efforts de la mutualité sociale agricole et des établissements de crédits qui se sont engagés aux côtés de l'Etat. Au total, ce sont 250 millions d'euros qui seront mobilisés pour les exploitations les plus en difficulté.

Mesdames et Messieurs les maires, c'est avec un sentiment de respect et de confiance que je vous dis que l'année 2009 sera pour nous tous une année de mobilisation, une année de coordination et une année d'action.

Ni vous ni moi, nous n'avons vocation à faire le gros dos en attendant la fin de l'orage.

Sous la présidence de Jacques Pélissard auquel je veux rendre hommage, l'Association des maires de France s'est toujours montrée à la hauteur de ces attentes.

Durant son mandat, elle a prouvé que les maires n'étaient pas les gestionnaires tranquilles d'un petit pré carré, mais qu'ils étaient les acteurs d'une société qui se transforme, d'une société qui doit faire des choix, d'une société qui doit se rassembler face aux défis que lui lancent la crise actuelle et la mondialisation.

Je sais que la France peut compter sur vous pour continuer.

Je veux vous dire que vous pouvez compter sur l'Etat et sur mon gouvernement pour être votre partenaire.

Et je veux vous dire qu'il est de l'honneur et de la noblesse de la fonction qui est la nôtre, qui est la vôtre de premiers magistrats de vos communes, qui est la mienne de chef du gouvernement français, de se dire toute la vérité, les yeux dans les yeux, et de débattre ensemble dans le sens de l'intérêt général de notre pays.